
États financiers consolidés de Groupe d'alimentation MTY inc.

Pour les exercices clos les 30 novembre 2024 et 2023



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Groupe d'alimentation MTY inc.

Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Groupe d'alimentation MTY inc. et de ses filiales (collectivement, la Société) aux 30 novembre 2024 et 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (Normes IFRS de comptabilité).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société, qui comprennent :

- les états consolidés des résultats pour les exercices clos les 30 novembre 2024 et 2023;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos les 30 novembre 2024 et 2023;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos les 30 novembre 2024 et 2023;
- les états consolidés de la situation financière aux 30 novembre 2024 et 2023;
- les états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- les notes complémentaires, qui comprennent les informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2500, Montréal (Québec) Canada H3B 4Y1
Tél. : +1 514 205-5000, Téléc. : +1 514 876-1502, Téléc. courriel : ca_montreal_main_fax@pwc.com

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice clos le 30 novembre 2024. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé de l'audit

Évaluation des pertes de valeur du goodwill, des marques de commerce, des droits de franchise et de franchise maîtresse

Se référer à la note 3 – Méthodes comptables significatives, à la note 4 – Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations, à la note 13 – Immobilisations incorporelles, à la note 14 – Goodwill et à la note 15 – Perte de valeur.

Au 30 novembre 2024, la Société présente un solde de goodwill, de marques de commerce (immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée), de droits de franchise et de franchise maîtresse (immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée) respectivement de 693,8 millions \$, de 891,9 millions \$ et de 178,9 millions \$. Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté à l'unité génératrice de trésorerie (UGT) ou au groupe d'UGT (l'unité de goodwill) qui représentent le plus bas niveau au sein du groupe duquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne. Pour les droits de franchise, de franchise maîtresse et les marques de commerce, le plus petit groupe d'UGT pour lequel un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut-être déterminé se situe au niveau de la marque et correspond au plus bas niveau auquel un actif ou

Traitement de la question clé de l'audit dans le cadre de notre audit

Notre approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes :

- Évaluer la façon dont la direction a déterminé les valeurs recouvrables des unités de goodwill et de certaines UGT, ce qui comprend les éléments suivants :
 - Vérifier l'exactitude mathématique des modèles d'actualisation des flux de trésorerie;
 - Vérifier le caractère raisonnable des flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels utilisés par la direction dans les modèles d'actualisation des flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels (BAIIA) en considérant les performances passées et actuelles des UGT;
 - Obtenir l'aide de professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées dans le domaine de l'évaluation pour tester le caractère approprié des modèles utilisés et le caractère raisonnable des taux d'actualisation appliqués par la direction sur la base des données disponibles de sociétés comparables;
 - Tester les données sous-jacentes utilisées dans les modèles d'actualisation des flux de trésorerie.



Question clé de l'audit

Traitement de la question clé de l'audit dans le cadre de notre audit

un groupe d'actifs peut générer des entrées de trésorerie.

Le goodwill et les marques de commerce font l'objet d'un test de dépréciation annuellement, au 1^{er} septembre ou plus fréquemment lorsqu'il y a un indice de dépréciation. Les droits de franchise et de franchise maîtresse sont soumis à un test annuel en lien avec le test annuel du goodwill et des marques de commerce, ou chaque fois qu'il existe une indication que l'actif a pu subir une perte de valeur.

Si la valeur recouvrable estimée d'une UGT ou d'une unité de goodwill est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'UGT ou de l'unité de goodwill est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

Les valeurs recouvrables des UGT ou des unités de goodwill sont estimées selon des calculs de leur valeur d'utilité en utilisant un modèle d'actualisation des flux de trésorerie. Les hypothèses clés utilisées touchent les flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels (bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements ou BAIIA) ainsi que les taux d'actualisation.

Une perte de valeur de 63,1 millions \$ liée aux droits de franchise, aux marques de commerce et au goodwill a été comptabilisée pendant l'exercice.

Nous avons considéré cette question comme étant une question clé de l'audit en raison (i) du caractère significatif des soldes du goodwill, des marques de commerce et des droits de franchise et de franchise maîtresse et (ii) du jugement important exercé par la direction pour déterminer la valeur recouvrable des unités de goodwill et des UGT, y compris l'utilisation d'hypothèses clés.



Question clé de l'audit

Traitement de la question clé de l'audit dans le cadre de notre audit

Cela a entraîné un degré élevé de subjectivité et d'importants travaux d'audit dans la mise en œuvre des procédures d'audit portant sur les hypothèses clés. Des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées dans le domaine de l'évaluation nous ont assistés dans la mise en œuvre de nos procédures.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion, que nous avons obtenu avant la date du présent rapport, et des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers consolidés, incluses dans le rapport annuel, qui est censé être mis à notre disposition après cette date.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons pas ni n'exprimerons aucune autre forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations que nous avons obtenues avant la date du présent rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard. Si, à la lecture des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers consolidés, incluses dans le rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.



Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence



d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser ses activités;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Andrew Popliger.

/s/PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

Montréal (Québec)
Le 13 février 2025

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A125677

Groupe d'alimentation MTY inc.

États consolidés des résultats

Pour les exercices clos les 30 novembre 2024 et 2023

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

		2024	2023
	Notes	\$	\$
Produits	26 et 32	1 159 604	1 169 334
Charges			
Charges d'exploitation	27 et 32	896 567	898 588
Amortissement – immobilisations corporelles et actifs au titre de droits d'utilisation	11 et 12	59 949	54 934
Amortissement – immobilisations incorporelles	13	31 870	34 559
Intérêts sur la dette à long terme		46 515	52 142
Charge d'intérêts nette se rapportant aux contrats de location	11	11 205	11 402
Perte de valeur – actifs au titre de droits d'utilisation	11	1 259	428
Perte de valeur – immobilisations corporelles et incorporelles et goodwill	15	72 947	9 432
		1 120 312	1 061 485
Autres produits (charges)			
Perte de change réalisée et latente		(21 763)	(2 632)
Produits d'intérêts		627	1 048
Profit (perte) à la décomptabilisation/modification d'obligations locatives		407	(702)
Profit (perte) à la cession d'immobilisations corporelles		194	(1 448)
Réévaluation des passifs financiers et dérivés comptabilisés à la juste valeur	24	(596)	3 676
Restructuration	30	(2 487)	—
Gain sur extinction de dette		131	—
Profit sur contrepartie éventuelle résultant d'une acquisition d'entreprise		—	2 194
		(23 487)	2 136
Bénéfice avant impôt		15 805	109 985
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	31		
Exigible		17 933	12 459
Différé		(26 764)	(6 998)
		(8 831)	5 461
Résultat net		24 636	104 524
Résultat net attribuable aux :			
Propriétaires		24 170	104 082
Participations ne donnant pas le contrôle		466	442
Résultat net		24 636	104 524
Résultat net par action	23		
De base		1.01	4.26
Dilué		1.01	4.25

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Groupe d'alimentation MTY inc.
États consolidés du résultat global
 Pour les exercices clos les 30 novembre 2024 et 2023
 (En milliers de dollars canadiens)

		2024	2023
	Notes	\$	\$
Résultat net		24 636	104 524
Autres éléments du résultat global			
Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net			
Conversion de devises			
Profit latent provenant de la conversion des investissements dans des établissements à l'étranger		37 708	7 644
Couverture de flux de trésorerie			
Variation de la juste valeur d'instruments financiers	24	3 285	9 581
Reclassement aux résultats du gain réalisé sur des instruments financiers	24	(4 497)	(3 265)
Charge d'impôt différé sur les écarts de change et la couverture de flux de trésorerie		(2 261)	(2 256)
		34 235	11 704
Total du résultat global		58 871	116 228
Total du résultat global attribuable aux :			
Propriétaires		58 405	115 786
Participations ne donnant pas le contrôle		466	442
		58 871	116 228

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

États consolidés des variations des capitaux propres

Pour les exercices clos les 30 novembre 2024 et 2023

(En milliers de dollars canadiens)

	Réerves					Bénéfices non distribués	Capitaux propres attribuables aux propriétaires	Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total
	Capital-actions	Autres	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global (note 21)	Réerves totales				
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde ajusté au 30 novembre 2022	302 781	(850)	4 857	13 766	17 773	402 854	723 408	1 218	724 626
Résultat net pour l'exercice clos le 30 novembre 2023	—	—	—	—	—	104 082	104 082	442	104 524
Autres éléments du résultat global	—	—	—	11 704	11 704	—	11 704	—	11 704
Total du résultat global							115 786	442	116 228
Actions rachetées et annulées (note 20)	(1 002)	—	—	—	—	(3 165)	(4 167)	—	(4 167)
Dividendes	—	—	—	—	—	(24 407)	(24 407)	(183)	(24 590)
Rémunération à base d'actions (note 22)	—	—	792	—	792	—	792	—	792
Solde au 30 novembre 2023	301 779	(850)	5 649	25 470	30 269	479 364	811 412	1 477	812 889
Résultat net pour l'exercice clos le 30 novembre 2024	—	—	—	—	—	24 170	24 170	466	24 636
Autres éléments du résultat global	—	—	—	34 235	34 235	—	34 235	—	34 235
Total du résultat global							58 405	466	58 871
Actions rachetées et annulées (note 20)	(11 186)	—	—	—	—	(30 629)	(41 815)	—	(41 815)
Dividendes	—	—	—	—	—	(26 811)	(26 811)	(330)	(27 141)
Rémunération à base d'actions (note 22)	—	—	646	—	646	—	646	—	646
Solde au 30 novembre 2024	290 593	(850)	6 295	59 705	65 150	446 094	801 837	1 613	803 450

La Société a déclaré et versé les dividendes suivants :

	2024	2023
	\$	\$
1.118 \$ par action ordinaire (2023 – 1.000 \$ par action ordinaire)	26 811	24 407

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Groupe d'alimentation MTY inc.
États consolidés de la situation financière

Aux 30 novembre 2024 et 2023

(En milliers de dollars canadiens)

	Notes	2024 \$	2023 \$
Actifs			
À court terme			
Trésorerie		50 409	58 895
Débiteurs	8	81 240	82 998
Stocks	9	20 002	20 731
Actifs détenus en vue de la vente	10	4 365	2 266
Tranche à court terme des prêts à recevoir et autres créances		1 495	924
Tranche à court terme des créances liées à des contrats de location-financement	11	76 152	80 154
Actif d'impôt exigible		6 757	12 543
Tranche à court terme des actifs dérivés	24	3 674	4 647
Autres actifs		5 199	3 824
Charges payées d'avance et dépôts		13 855	14 077
		263 148	281 059
Prêts à recevoir et autres créances		2 499	4 465
Créances liées à des contrats de location-financement	11	231 652	253 552
Actifs liés aux coûts du contrat		7 949	7 324
Actifs d'impôt différé		9 701	93
Actifs dérivés	24	177	3 242
Immobilisations corporelles	12	103 916	112 801
Actifs au titre de droits d'utilisation	11	185 168	181 718
Immobilisations incorporelles	13	1 088 314	1 116 577
Goodwill	14	693 835	719 187
		2 586 359	2 680 018
Passifs et capitaux propres			
Passifs			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer		134 390	147 557
Provisions	17	3 866	4 656
Passifs au titre de cartes-cadeaux et programmes de fidélisation		157 534	147 952
Passif d'impôt exigible		5 083	—
Tranche à court terme des produits différés et dépôts	18	15 827	14 918
Tranche à court terme de la dette à long terme	19	2 464	10 428
Tranche à court terme des passifs dérivés	24	—	2 626
Tranche à court terme des obligations locatives	11	110 910	112 446
Passifs détenus en vue de la vente	10	2 964	—
		433 038	440 583
Dette à long terme	19	704 141	756 936
Obligations locatives	11	404 228	422 751
Produits différés et dépôts	18	57 660	53 025
Impôt sur le résultat différé		183 842	193 618
Autres passifs		—	216
		1 782 909	1 867 129

Groupe d'alimentation MTY inc.
États consolidés de la situation financière (suite)

Aux 30 novembre 2024 et 2023

(En milliers de dollars canadiens)

		2024	2023
	Notes	\$	\$
Capitaux propres			
Capitaux propres attribuables aux propriétaires			
Capital-actions	20	290 593	301 779
Réserves		65 150	30 269
Bénéfices non distribués		446 094	479 364
		801 837	811 412
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle			
		1 613	1 477
		803 450	812 889
		2 586 359	2 680 018

Approuvé par le conseil d'administration le 13 février 2025.

_____, administrateur

_____, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Groupe d'alimentation MTY inc.

États consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 30 novembre 2024 et 2023

(En milliers de dollars canadiens)

		2024	2023
	Notes	\$	\$
Activités d'exploitation			
Résultat net		24 636	104 524
Rajustements :			
Intérêts sur la dette à long terme		46 515	52 142
Charge d'intérêts nette se rapportant aux contrats de location	11	11 205	11 402
Amortissement – immobilisations corporelles et actifs au titre de droits d'utilisation	11 et 12	59 949	54 934
Amortissement – immobilisations incorporelles	13	31 870	34 559
Perte de valeur – actifs au titre de droits d'utilisation	11	1 259	428
Perte de valeur – immobilisations corporelles et incorporelles et goodwill	15	72 947	9 432
Perte de change latente		21 763	2 632
(Profit) perte à la décomptabilisation/modification d'obligations locatives		(407)	702
(Profit) perte à la cession d'immobilisations corporelles		(194)	1 448
Réévaluation des passifs financiers et dérivés comptabilisés à la juste valeur	24	596	(3 676)
Gain sur extinction de dette		(131)	–
(Économie) charge d'impôt sur le résultat		(8 831)	5 461
Rémunération à base d'actions		646	792
		261 823	274 780
Impôt sur le résultat payé		(7 433)	(29 015)
Intérêts versés		(47 009)	(50 287)
Autres		(974)	(3 184)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	33	(1 600)	(7 708)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		204 807	184 586
Activités d'investissement			
Contreparties liées aux acquisitions	7	–	(300 395)
Trésorerie acquise dans le cadre d'acquisitions	7	–	9 349
(Remboursement) émission de prêts à recevoir et autres créances		(427)	1 867
Acquisition d'immobilisations corporelles	12	(24 687)	(30 124)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	13	(3 039)	(2 045)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles		4 302	1 689
Produit de la cession d'immobilisations incorporelles		314	–
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(23 537)	(319 659)

Groupe d’Alimentation MTY inc.
États consolidés des flux de trésorerie (suite)

Pour les exercices clos les 30 novembre 2024 et 2023

(En milliers de dollars canadiens)

		2024	2023
	Notes	\$	\$
Activités de financement			
Émission de dette à long terme	33	22 785	318 884
Remboursement de la dette à long terme	33	(102 306)	(110 388)
Paiements nets de loyers	11	(43 815)	(43 639)
Actions rachetées et annulées	20	(41 815)	(4 167)
Frais de financement capitalisés	33	(1 052)	(157)
Produit de la vente d’un swap de taux d’intérêt à taux fixe fondé sur le SOFR	24	6 562	—
Dividendes payés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle de filiales		(330)	(183)
Dividendes versés		(26 811)	(24 407)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(186 782)	135 943
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie		(5 512)	870
Effet des taux de change sur la trésorerie		(2 974)	(1 454)
Trésorerie à l’ouverture de l’exercice		58 895	59 479
Trésorerie à la clôture de l’exercice		50 409	58 895

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Table des matières

1.	Description des activités	9
2.	Base d'établissement	9
3.	Méthodes comptables significatives	11
4.	Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations	22
5.	Modifications comptables	24
6.	Modifications comptables futures	25
7.	Acquisitions d'entreprises	27
8.	Débiteurs	31
9.	Stocks	32
10.	Actifs et passifs détenus en vue de la vente	32
11.	Contrats de location	33
12.	Immobilisations corporelles	37
13.	Immobilisations incorporelles	38
14.	Goodwill	39
15.	Perte de valeur	40
16.	Facilité de crédit	42
17.	Provisions	43
18.	Produits différés et dépôts	44
19.	Dette à long terme	45
20.	Capital-actions	45
21.	Cumul des autres éléments du résultat global	46
22.	Options sur actions	47
23.	Résultat net par action	48
24.	Instruments financiers	48
25.	Informations sur le capital	54
26.	Produits	55
27.	Charges d'exploitation	56
28.	Garantie	56
29.	Passifs éventuels	56
30.	Restructuration	57
31.	Impôt sur le résultat	57
32.	Information sectorielle	60
33.	Tableau des flux de trésorerie	61
34.	Événements postérieurs	63

1. Description des activités

Le Groupe d'Alimentation MTY inc. (la « Société ») est un franchiseur exerçant ses activités dans le secteur de la restauration rapide et à service complet. Ses activités consistent à franchiser des concepts, à exploiter des établissements lui appartenant et à vendre des produits au détail sous une multitude d'enseignes. La Société exploite également deux centres de distribution et deux usines de transformation des aliments, tous situés dans la province de Québec.

La Société a été constituée sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et est inscrite à la Bourse de Toronto (« TSX »). Son siège social se situe au 8210, route Transcanadienne, Ville Saint-Laurent (Québec).

2. Base d'établissement

Méthode d'évaluation

Les états financiers consolidés de la Société ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (Normes IFRS de comptabilité).

Le conseil d'administration a autorisé la publication des présents états financiers le 13 février 2025.

Les méthodes comptables significatives décrites ci-après ont été appliquées de manière cohérente à toutes les périodes visées par les états financiers consolidés, à l'exception :

- d'IAS 8 tel que décrit dans la note 5 des présents états financiers; et
- d'IAS 12 tel que décrit dans la note 5 des présents états financiers.

Les états financiers consolidés (les « états financiers ») ont été dressés selon la méthode du coût historique, sauf pour ce qui est de certains instruments financiers qui ont été évalués selon leur montant réévalué ou leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, comme l'indiquent les méthodes comptables décrites ci-dessous.

Le coût historique est généralement fondé sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des biens et services.

La juste valeur est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou qu'il soit estimé selon une autre technique d'évaluation. Lorsqu'elle estime la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la Société prend en compte les caractéristiques de l'actif ou du passif si c'est ce que feraient les intervenants du marché pour fixer le prix de l'actif ou du passif à la date d'évaluation. La juste valeur, aux fins de l'évaluation ou des informations à fournir dans les présents états financiers, est déterminée sur cette base, sauf en ce qui a trait :

- Aux opérations de location, qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 16, *Contrats de location*;
- Aux évaluations qui présentent certaines similitudes avec la juste valeur, mais qui ne correspondent pas à la juste valeur, par exemple la valeur nette de réalisation dans la Norme comptable internationale (« IAS ») pour International Accounting Standard) 2, *Stocks*, ou la valeur d'utilité dans IAS 36, *Dépréciation d'actifs*.

En outre, aux fins de la présentation de l'information financière, les évaluations de la juste valeur sont classées selon une hiérarchie en fonction du niveau (1, 2 ou 3) auquel les données d'entrée à l'égard des évaluations à la juste valeur sont observables et de l'importance d'une donnée précise dans l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité; cette hiérarchie est décrite ci-dessous :

- Les données d'entrée de niveau 1 sont les cours (non ajustés) sur des marchés actifs auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation pour des actifs ou des passifs identiques;
- Les données d'entrée de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement; et
- Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif.

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Société, et les montants des tableaux sont arrondis au millier de dollars (000 \$) le plus près, sauf indication contraire.

Groupe d'alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 novembre 2024 et 2023

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

2. Base d'établissement (suite)

Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société et des entités (y compris des entités ad hoc) contrôlées par la Société et ses filiales. La Société a le contrôle lorsqu'elle :

- Détient le pouvoir sur l'entité émettrice;
- Est exposée, ou a le droit, à des rendements variables, en raison de ses liens avec l'entité émettrice; et
- A la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

Les principales filiales sont les suivantes :

Principales filiales	Participation aux capitaux propres (%)		Monnaie fonctionnelle
	2024	2023	
	%	%	
Franchise MTY inc.	100	100	Dollar canadien
MTY Franchising USA, Inc.	100	100	Dollar américain
Kahala Brands Inc.	100	100	Dollar américain
Papa Murphy's Holdings Inc.	100	100	Dollar américain
BBQ Holdings, Inc.	100	100	Dollar américain
Wetzel's Pretzels, LLC (note 7)	100	100	Dollar américain

La Société réévalue si elle contrôle l'entité émettrice lorsque les faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des trois éléments du contrôle énumérés ci-dessus ont changé.

Si la Société ne détient pas la majorité des droits de vote dans une entité émettrice, elle a des droits qui sont suffisants pour lui conférer le pouvoir lorsqu'elle a la capacité pratique de diriger unilatéralement les activités pertinentes de l'entité émettrice. La Société prend en considération tous les faits et circonstances pertinents lorsqu'elle évalue si les droits de vote qu'elle détient dans l'entité émettrice sont suffisants pour lui conférer le pouvoir, y compris les suivants :

- Le nombre de droits de vote que la Société détient par rapport au nombre de droits de vote détenus respectivement par d'autres et à leur dispersion;
- Les droits de vote potentiels détenus par la Société, d'autres détenteurs ou d'autres parties;
- Les droits découlant d'autres accords contractuels; et
- Les autres faits et circonstances, le cas échéant, qui indiquent que la Société a, ou n'a pas, la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes au moment où les décisions doivent être prises, y compris les tendances du vote lors des précédentes assemblées des actionnaires.

La Société consolide une filiale à compter de la date à laquelle elle en obtient le contrôle et cesse de la consolider lorsqu'elle en perd le contrôle. Précisément, les produits et les charges d'une filiale acquise ou cédée au cours de l'exercice sont inclus dans les états des résultats et des autres éléments du résultat global à compter de la date où la Société acquiert le contrôle de la filiale et jusqu'à la date où elle cesse de contrôler celle-ci.

Le résultat net et chaque composant des autres éléments du résultat global sont attribués aux propriétaires de la Société et aux participations ne donnant pas le contrôle. Le résultat global total des filiales est attribué aux propriétaires de la Société et aux participations ne donnant pas le contrôle, même si cela se traduit par un solde déficitaire pour ces dernières.

Au besoin, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin que leurs méthodes comptables concordent avec celles de la Société.

Les transactions, charges, soldes et produits intersociétés sont tous entièrement éliminés lors de la consolidation.

2. Base d'établissement (suite)

Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les présents états financiers sont présentés dans la monnaie fonctionnelle de la Société, le dollar canadien. Chaque entité de la Société détermine sa propre monnaie fonctionnelle; les éléments des états financiers de chaque entité sont évalués en utilisant cette monnaie. La monnaie fonctionnelle est celle de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités.

Les actifs et passifs d'un établissement à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle diffère de celle de la Société sont convertis dans la monnaie de présentation au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et charges sont convertis au taux de change moyen de la période. Les écarts de change qui résultent de la conversion d'un établissement à l'étranger sont comptabilisés dans les réserves. Lors de la sortie totale ou partielle de l'investissement dans un établissement à l'étranger, l'écart de conversion des monnaies étrangères ou une partie de celui-ci sera comptabilisé à l'état des résultats en tant qu'autres produits (charges).

3. Méthodes comptables significatives

Regroupements d'entreprises

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée lors d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur, calculée comme étant la somme, à la date d'acquisition, des justes valeurs des actifs transférés par la Société et des passifs engagés par la Société auprès des anciens propriétaires de l'entreprise acquise en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en résultat net à mesure qu'ils sont engagés.

À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont comptabilisés à leur juste valeur, sauf les actifs ou les passifs d'impôt différé, qui sont constatés et évalués conformément à IAS 12, *Impôts sur le résultat*.

Le goodwill est calculé comme étant l'excédent de la somme de la contrepartie transférée, du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise (le cas échéant) sur le montant net à la date d'acquisition des actifs identifiables acquis et des passifs repris. Si, après la réévaluation, le montant net à la date d'acquisition des actifs identifiables acquis et des passifs repris est plus élevé que la somme de la contrepartie transférée, du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise (le cas échéant), l'excédent est comptabilisé immédiatement au résultat net en tant que profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses.

Une participation ne donnant pas le contrôle constitue un droit de propriété actuel et ses porteurs ont droit à une quote-part de l'actif net de la société en cas de liquidation. Cette participation peut être initialement évaluée soit à la juste valeur, soit selon la quote-part des participations ne donnant pas le contrôle dans l'actif net identifiable comptabilisé de l'entreprise acquise. La méthode d'évaluation est choisie selon la transaction.

Lorsque la contrepartie transférée par la Société dans le cadre d'un regroupement d'entreprises comprend des actifs ou des passifs liés à un accord de contrepartie éventuelle, la contrepartie éventuelle est évaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition et incluse comme une partie de la contrepartie transférée dans le cadre du regroupement d'entreprises. Les variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui constituent des ajustements de « période d'évaluation » sont comptabilisées de manière rétrospective, et les ajustements correspondants sont comptabilisés à même le goodwill. Les ajustements de période d'évaluation sont des ajustements qui découlent d'informations additionnelles obtenues durant la « période d'évaluation » (qui ne peut excéder un an à compter de la date d'acquisition) à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition.

3. Méthodes comptables significatives (suite)

Regroupements d'entreprises (suite)

La comptabilisation ultérieure des variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui ne constituent pas des ajustements de période d'évaluation dépend du classement de la contrepartie éventuelle. La contrepartie éventuelle classée en capitaux propres n'est pas réévaluée aux dates de clôture ultérieures, et son règlement ultérieur est comptabilisé en capitaux propres. La contrepartie éventuelle classée comme un actif ou un passif est réévaluée aux dates de clôture ultérieures conformément à IFRS 9 ou à IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, selon le cas, et le profit ou la perte correspondant est comptabilisé en résultat net.

Lorsqu'un regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la participation précédemment détenue par la Société dans l'entreprise acquise est réévaluée à la juste valeur à la date d'acquisition (c.-à-d. la date à laquelle la Société obtient le contrôle), et le profit ou la perte découlant de cette réévaluation, le cas échéant, est comptabilisé en résultat net. Les montants liés aux participations dans l'entreprise acquise avant la date d'acquisition qui ont été précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat net lorsqu'un tel traitement aurait été approprié si ces participations avaient été cédées.

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises est inachevée à la fin de la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle le regroupement d'entreprises survient, la Société mentionne dans ses états financiers les montants provisoires relatifs aux éléments pour lesquels la comptabilisation est inachevée. Ces montants provisoires sont ajustés de manière rétrospective pendant la période d'évaluation (voir ci-dessus), ou des actifs ou passifs additionnels sont comptabilisés, afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition et qui, si elles avaient été connues, auraient eu une incidence sur les montants comptabilisés à cette date.

Comptabilisation des produits

Les méthodes comptables de la Société sont résumées ci-dessous.

Produits tirés des établissements franchisés

- i) Les redevances sont fondées soit sur un pourcentage des ventes brutes déclarées par les franchisés, soit sur des frais mensuels fixes. Elles sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'engagement, au fur et à mesure qu'elles sont acquises, selon la teneur de l'accord visé.
- ii) Les droits d'entrée (droits de franchise initiaux) sont comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de franchise lorsque les obligations d'exécution rattachées aux droits de franchise sont remplies. L'amortissement commence à l'ouverture du restaurant.
- iii) Les droits payés d'avance en lien avec les ententes-cadres de licence sont comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée des ententes-cadres de licence.
- iv) Les droits de renouvellement et de transfert sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée de contrat de franchise visé.
- v) Les produits tirés de la construction et de la rénovation de restaurants sont comptabilisés lorsque la construction ou la rénovation sont complétées.
- vi) La Société touche des revenus locatifs de certains contrats de location qu'elle détient, de même que de la location d'enseignes. Les revenus locatifs qui ne sont pas inclus dans l'évaluation de la créance liée à un contrat de location financement en vertu d'IFRS 16 sont comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location visé.
- vii) La Société comptabilise des produits de droits abandonnés proportionnellement à l'exercice des droits rattachés à chaque carte-cadeau, en se fondant sur le profil historique de présentation des cartes-cadeaux pour paiement. La Société facture en outre divers frais de programme à ses franchisés à mesure que les cartes-cadeaux sont présentées pour paiement. Notons que ceci ne s'applique pas au passif lié à des cartes-cadeaux repris lors d'une acquisition d'entreprise, lequel est comptabilisé à la juste valeur à la date d'acquisition.

3. Méthodes comptables significatives (suite)

Produits tirés des établissements franchisés (suite)

viii) La Société reçoit des contreparties de certains fournisseurs; celles-ci sont généralement gagnées en fonction de la valeur des achats effectués pendant l'exercice. Les ententes qui comprennent, outre des frais courants, des frais d'entrée payés d'avance, sont comptabilisées selon la méthode linéaire sur leur durée respective. Les contreparties de fournisseurs sont comptabilisées en tant qu'autres produits de franchisage au fur et à mesure de leur acquisition.

Produits tirés de la transformation des aliments, de la distribution et de la vente au détail

Les produits liés à la transformation des aliments, à la distribution et à la vente au détail sont comptabilisés lorsque le client a le contrôle des biens, ce qui survient généralement lorsqu'ils sont livrés au client ou reçus par celui-ci, selon les conditions spécifiques de l'entente.

Produits tirés des cotisations à un fonds promotionnel

Les cotisations aux fonds promotionnels sont fondées sur un pourcentage du chiffre d'affaires brut déclaré par les franchisés. Les transferts de ces cotisations aux fonds promotionnels sont comptabilisés séparément et inclus aux créditeurs et charges à payer. La Société n'est pas autorisée à retenir les cotisations ainsi versées et est tenue d'utiliser ces fonds aux seules fins de défrayer les restaurants d'enseignes spécifiques de leur publicité et de leur marketing. La Société facture parfois des frais pour l'administration des fonds promotionnels. Les montants combinés payables résultants des fonds promotionnels totalisent des surplus de 25 421 \$ (30 novembre 2023 – 31 166\$). Ces montants sont inclus dans les créditeurs et charges à payer.

Produits tirés des établissements appartenant à la Société

Les produits tirés des établissements appartenant à la Société sont comptabilisés lorsque les biens sont livrés aux clients.

Location

Dans le cours normal de ses activités, la Société conclut des contrats de location à l'égard d'emplacements franchisés et d'établissements propriétaires, de bureaux et d'équipements.

La Société en tant que preneur

La Société comptabilise les obligations locatives et les actifs au titre de droit d'utilisation correspondants, sauf dans le cas des contrats de location à court terme et des contrats de location d'actifs de faible valeur, qui sont comptabilisés en charges de façon linéaire sur la durée du contrat visé. La Société comptabilise la dotation aux amortissements pour les actifs au titre de droits d'utilisation et les intérêts sur les obligations locatives. Selon IFRS 16, les actifs au titre de droits d'utilisation sont soumis à un test de dépréciation conformément à IAS 36.

La Société en tant que bailleur

Lorsque la Société conclut un contrat de sous-location en tant que bailleur intermédiaire, elle comptabilise le contrat de location principal et le contrat de sous-location comme deux contrats distincts. La Société doit alors classer le contrat de sous-location en tant que contrat de location financement ou en tant que contrat de location simple par rapport à l'actif au titre de droits d'utilisation issu du contrat de location principal. Dans le cas d'un contrat de sous-location classé en tant que contrat de location financement, la Société décomptabilise l'actif au titre de droits d'utilisation issu du contrat de location principal qui est transféré au sous-locataire et comptabilise une créance liée à un contrat de location financement. En qualité de bailleur intermédiaire, la Société conserve l'obligation locative issue du contrat de location principal dans son état consolidé de la situation financière. Pendant la durée du contrat de sous-location, la Société comptabilise à la fois les produits financiers se rapportant au contrat de sous-location et des charges d'intérêts se rapportant au contrat de location principal.

3. Méthodes comptables significatives (suite)

Imposition

La charge d'impôt sur le résultat correspond à la somme de l'impôt actuellement exigible et de l'impôt différé.

Impôt exigible

L'impôt actuellement exigible est fondé sur le bénéfice imposable de l'exercice et sur les ajustements aux provisions d'exercices précédents. Le bénéfice imposable diffère du bénéfice inscrit dans l'état consolidé des résultats en raison des éléments des produits ou des charges qui sont imposables ou déductibles pour d'autres exercices et des éléments qui ne sont jamais imposables ou déductibles. Le passif de la Société lié à l'impôt exigible est calculé selon les taux d'imposition qui étaient adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Impôt différé

L'impôt différé est constaté pour les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers et leurs valeurs fiscales correspondantes utilisées pour le calcul du bénéfice imposable. Les passifs d'impôt différé sont généralement constatés pour toutes les différences temporaires imposables. Les actifs d'impôt différé sont généralement constatés pour toutes les différences temporaires déductibles, dans la mesure où il est probable qu'il existera un bénéfice imposable auquel pourront être imputées ces différences temporaires déductibles. Ces actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés si les différences temporaires découlent d'un goodwill ou de la comptabilisation initiale (autrement que dans le cadre d'un regroupement d'entreprises) d'autres actifs et passifs dans le cadre d'une transaction qui n'affecte ni le bénéfice imposable ni le bénéfice comptable. En outre, les passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés si la différence temporaire découle de la comptabilisation initiale du goodwill.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour les différences temporaires imposables liées à des participations dans des filiales, sauf lorsque la Société est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et qu'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. Les actifs d'impôt différé découlant des différences temporaires déductibles générées par de telles participations ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'il existera un bénéfice imposable suffisant auquel pourra être imputée la différence temporaire et que la différence temporaire s'inversera dans un avenir prévisible.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre le recouvrement de la totalité ou d'une partie de l'actif.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'imposition qui devraient s'appliquer pour la période au cours de laquelle le passif sera réglé ou l'actif réalisé, selon les taux d'imposition (et les lois fiscales) qui étaient adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont la Société s'attend, à la fin de la période de présentation de l'information financière, à recouvrer ou à régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

Impôt exigible et impôt différé pour l'exercice

L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés en résultat net, sauf lorsqu'ils concernent des éléments comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, auquel cas l'impôt exigible et l'impôt différé sont aussi comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, respectivement. Lorsque l'impôt exigible ou l'impôt différé est généré par la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises, l'incidence fiscale est comprise dans la comptabilisation du regroupement d'entreprises.

Immobilisations corporelles

Les terrains et les bâtiments qui sont détenus pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services, ou à des fins administratives, sont présentés dans l'état consolidé de la situation financière à leur coût historique, déduction faite de l'amortissement cumulé (bâtiments) et du cumul des pertes de valeur. Le coût comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif, y compris tous les coûts directement attribuables à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue.

3. Méthodes comptables significatives (suite)*Immobilisations corporelles (suite)*

Le matériel, les améliorations locatives, le matériel roulant et le matériel informatique sont présentés au coût diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement est comptabilisé de manière à éliminer le coût ou l'évaluation des actifs (autres que les terrains), diminué de leur valeur résiduelle sur leur durée d'utilité, au moyen de la méthode linéaire. Les durées d'utilité estimées, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement sont revues à la fin de chaque exercice et l'incidence de tout changement des estimations est comptabilisée de manière prospective.

Un élément d'immobilisations corporelles est décomptabilisé lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de l'utilisation continue de l'actif. Le profit ou la perte résultant de la sortie ou de la mise hors service d'un élément d'immobilisations corporelles est déterminé comme étant la différence entre le produit des ventes et la valeur comptable de l'actif et est comptabilisé en résultat net.

L'amortissement est basé sur les durées suivantes :

Bâtiments	Linéaire	25 à 50 ans
Matériel	Linéaire	3 à 10 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Moindre de la durée du bail ou durée d'utilité
Matériel roulant	Linéaire	5 à 7 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 à 7 ans

*Immobilisations incorporelles**Immobilisations incorporelles acquises séparément*

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminée et qui sont acquises séparément sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. L'amortissement est comptabilisé de façon linéaire sur leur durée d'utilité estimée. Les durées d'utilité estimées et les méthodes d'amortissement sont revues à la fin de chaque exercice et l'incidence de tout changement des estimations est comptabilisée de manière prospective. Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est indéterminée et qui sont acquises séparément sont comptabilisées au coût diminué du cumul des pertes de valeur, le cas échéant.

Immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises

Les immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises et comptabilisées séparément du goodwill sont initialement comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant, selon la même méthode que celle utilisée pour les immobilisations incorporelles acquises séparément. Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée ne sont pas amorties et sont par conséquent comptabilisées au coût diminué du cumul des pertes de valeur, le cas échéant.

Décomptabilisation des immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Le profit ou la perte découlant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle, déterminé comme étant la différence entre le produit net de la sortie de l'actif et sa valeur comptable, est comptabilisé en résultat net lors de la décomptabilisation de l'actif.

La Société révisé à chaque période de présentation la durée d'amortissement de ses immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminée. La Société révisé également à chaque période de présentation les durées d'utilité de ses immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est indéterminée afin d'établir si les événements et circonstances continuent de justifier que ces immobilisations incorporelles aient une durée d'utilité indéterminée.

3. Méthodes comptables significatives (suite)

Immobilisations incorporelles (suite)

Les immobilisations incorporelles suivantes figurent actuellement dans les livres de la Société :

Droits de franchise et droits de franchise maîtresse

Les droits de franchise et les droits de franchise maîtresse acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises ont été comptabilisés à la juste valeur, fondée sur la méthode des bénéfices excédentaires au moyen de modèles d'actualisation des flux de trésorerie. Pour déterminer la juste valeur des droits de franchise et les droits de franchise maîtresse, la Société a utilisé des hypothèses clés, telles que les flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels (bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements « BAIIA ») et le taux d'actualisation avant impôts. Ces immobilisations incorporelles sont généralement amorties de façon linéaire sur la durée des accords, qui varie généralement entre 10 et 20 ans.

Marques de commerce

Les marques de commerce acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises ont été comptabilisées à leur juste valeur au moment de l'acquisition, fondée sur la méthode d'exemption des redevances au moyen de modèles d'actualisation des flux de trésorerie, et elles ne sont pas amorties. Pour déterminer la juste valeur des marques de commerce, la Société a utilisé des hypothèses clés, telles que le chiffre d'affaires réseau projeté, le taux d'actualisation et le taux de redevances. Il a été déterminé que les marques de commerce avaient une durée d'utilité indéterminée en raison de la forte reconnaissance qui leur est associée et de leur capacité à générer des produits dans une conjoncture économique changeante, et ce pour une durée indéterminée.

Autres

Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement un logiciel acheté ainsi que des permis de vente d'alcool qui ont été amortis de façon linéaire sur leur durée de vie.

Perte de valeur et reprise de perte de valeur des actifs à long terme

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et de ses immobilisations incorporelles afin de déterminer s'il y a une indication de perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable des actifs est estimée afin de déterminer l'ampleur de la perte de valeur (le cas échéant). Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif pris individuellement, la Société estime la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient. Lorsqu'il est possible de déterminer un mode d'affectation raisonnable et cohérent, les actifs de support sont également affectés aux UGT prises individuellement, ou au plus petit groupe d'UGT pour lequel un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé. La majorité des immobilisations incorporelles de la Société n'ont pas de flux de rentrées indépendants de ceux générés par d'autres actifs et en conséquence, elles sont soumises au test de dépréciation de leurs UGT respectives. Pour les droits de franchise et droits de franchise maîtresse et les marques de commerce, le plus petit groupe d'UGT pour lequel un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé se situe au niveau de la marque et correspond au plus bas niveau auquel un actif ou groupe d'actifs peut générer des entrées de trésorerie.

Les immobilisations incorporelles dont les durées d'utilité sont indéterminées sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois par année et chaque fois qu'il existe une indication que l'actif ait pu subir une perte de valeur. Les droits de franchise et droits de franchise maîtresse sont soumis à un test annuel en lien avec le test annuel du goodwill et des marques de commerce, ou chaque fois qu'il existe une indication que l'actif a pu subir une perte de valeur.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, la valeur des flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels est actualisée par application d'un taux d'actualisation après impôts qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif pour lesquels les flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels (BAIIA) n'ont pas été ajustés.

Si la valeur recouvrable estimée d'un actif (ou d'une UGT) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'UGT) est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net. La Société ne réduit pas la valeur comptable d'un actif en deçà du plus élevé de sa juste valeur diminuée des coûts de sortie ou de sa valeur d'utilité.

3. Méthodes comptables significatives (suite)

Perte de valeur et reprise de perte de valeur des actifs à long terme (suite)

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société examine s'il existe un quelconque indice que les événements et les circonstances qui ont conduit à une perte de valeur au cours d'une année antérieure pour ses droits de franchise, ses droits de franchise maîtresse et ses marques de commerce puissent ne plus exister. S'il existe un tel indice, la Société doit estimer la valeur recouvrable de cet actif.

Lorsqu'une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif (ou de l'UGT) est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif (ou l'UGT) au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

Perte de valeur du goodwill

Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté à l'UGT ou au groupe d'UGT (l'« unité de goodwill ») qui représentent le plus bas niveau au sein du groupe duquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne. Au 1^{er} septembre 2024, la Société a réévalué les UGT dans la foulée de la réorganisation stratégique et du regroupement d'unités opérationnelles aux États-Unis. En raison des changements apportés à l'équipe de direction et au processus décisionnel général et des synergies globales résultant du regroupement de ces unités, il a été établi que les unités de goodwill des États-Unis A et D seraient combinées, tout comme les unités de goodwill des États-Unis B et C.

Au 30 novembre 2024, le goodwill est affecté comme suit :

	Description de l'unité de goodwill	
	2024	2023
Unité de goodwill du Canada	Un groupe d'UGT comprenant les marques acquises au sein du secteur opérationnel Canada	Un groupe d'UGT comprenant les marques acquises au sein du secteur opérationnel Canada
Unité de goodwill des États-Unis A	Un groupe d'UGT comprenant les marques acquises au sein du secteur opérationnel États-Unis/International, à l'exclusion des marques Papa Murphy's et BBQ Holdings, Inc. (« BBQ Holdings »)	Un groupe d'UGT comprenant les marques acquises au sein du secteur opérationnel États-Unis/International, à l'exclusion des marques Papa Murphy's, BBQ Holdings, Inc. (« BBQ Holdings ») et Wetzel's Pretzels
Unité de goodwill des États-Unis B	Un groupe d'UGT comprenant les marques BBQ Holdings et la marque Papa Murphy's au sein du secteur opérationnel États-Unis/International	Une UGT comprenant la marque Papa Murphy's au sein du secteur opérationnel États-Unis/International
Unité de goodwill des États-Unis C		Un groupe d'UGT comprenant les marques de BBQ Holdings au sein du secteur opérationnel États-Unis/International
Unité de goodwill des États-Unis D		Une UGT comprenant la marque Wetzel's Pretzels au sein du secteur opérationnel États-Unis/International

Le goodwill et les marques de commerce font l'objet d'un test de dépréciation annuellement, au 1^{er} septembre ou plus fréquemment lorsqu'il y a un indice de dépréciation. Si la valeur recouvrable de l'unité de goodwill est inférieure à sa valeur comptable, la perte de valeur réduit la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité de goodwill. Toute perte de valeur concernant un goodwill est comptabilisée directement en résultat net dans l'état consolidé des résultats. Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill n'est pas reprise dans des périodes ultérieures.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, la valeur des flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels est actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôts qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif pour lesquels les flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels n'ont pas été ajustés.

3. Méthodes comptables significatives (suite)

Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé au moyen de la méthode du premier entré, premier sorti, et il comprend les coûts d'acquisition, les coûts de transformation et les autres coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Le coût des produits finis comprend une quote-part des coûts indirects de production fondée sur la capacité de production normale.

Dans le cours normal des activités, la Société conclut des contrats pour la construction et la vente d'établissements franchisés. Les travaux en cours connexes comprennent tous les coûts directs liés à la construction de ces établissements et sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé des stocks, diminué de tous les coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente

Instruments financiers

Classement des actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs financiers (autres que des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ou « JVRN ») sont ajoutés à la juste valeur des actifs financiers ou en sont déduits, selon le cas, lors de la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition d'actifs financiers à la JVRN sont comptabilisés immédiatement en résultat net.

Lors de la comptabilisation initiale, la Société classe ses actifs financiers comme ultérieurement évalués soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais des « autres éléments du résultat global » (« JVAERG ») ou à la JVRN, en fonction du modèle économique qu'elle suit pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels.

Un actif financier est ultérieurement évalué au coût amorti s'il est détenu dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et si les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates précisées, à des flux de trésorerie qui ne correspondent qu'à des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le solde du principal. À moins qu'il ne soit désigné comme étant évalué à la JVRN, un actif financier est ultérieurement évalué à la JVAERG s'il est détenu dans un modèle économique visant à la fois la perception de flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers et si les conditions contractuelles de l'instrument donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui ne correspondent qu'à des remboursements de principal et des versements d'intérêts. Les actifs financiers dont les flux de trésorerie ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal ou à des versements d'intérêt ou dont la détention ne s'inscrit pas dans un modèle économique qui vise la perception de flux de trésorerie contractuels ou la perception de flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers sont évalués à la JVRN. Les actifs financiers évalués à la JVRN et toute modification qui leur est apportée sont comptabilisés en résultat net.

La Société classe actuellement sa trésorerie, ses débiteurs et ses prêts à recevoir en tant qu'actifs évalués au coût amorti.

Méthode du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument d'emprunt et d'affectation des produits d'intérêts au cours de la période visée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements de trésorerie futurs estimés (y compris l'ensemble des commissions et des points payés ou reçus faisant partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction ainsi que des autres surcotes ou décotes) sur la durée de vie prévue de l'instrument d'emprunt ou, si cela est approprié, sur une période plus courte, à la valeur comptable nette au moment de la comptabilisation initiale.

Les produits tirés des instruments d'emprunt classés dans une autre catégorie que celle des actifs financiers à la JVRN sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

3. Méthodes comptables significatives (suite)

Dépréciation d'actifs financiers

La Société a adopté l'approche simplifiée des pertes de crédit attendues (« PCA ») pour ses créances clients, comme le permet IFRS 9. L'approche simplifiée prévue sous IFRS 9 permet de comptabiliser une provision pour PCA pour la durée de vie à l'égard de toutes les créances clients et comporte également des informations prospectives. Les PCA pour la durée de vie correspondent aux PCA de la totalité des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie attendue.

Dans le cas du solde de ses prêts à recevoir comptabilisés au coût amorti, la Société a appliqué le modèle général des PCA. Contrairement à l'approche simplifiée, le modèle général des PCA demande d'apprécier s'il y a eu augmentation importante du risque de crédit. La Société considère la probabilité d'une défaillance lors de la comptabilisation initiale de l'actif financier et vérifie s'il y a augmentation importante du risque de crédit de façon continue d'un trimestre à l'autre. Pour déterminer s'il y a augmentation importante du risque de crédit, la Société compare le risque d'une défaillance à l'égard de l'actif à la date de présentation de l'information au risque de défaillance à la date de comptabilisation initiale de l'actif financier.

Lorsque le risque de défaillance est jugé faible ou lorsqu'il n'y a pas eu d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, les PCA sont établies pour les 12 mois à venir et représentent la portion des PCA pour la durée de vie qui correspond aux PCA des cas de défaillance dont l'instrument financier peut faire l'objet dans les 12 mois de la date de présentation de l'information. Si une augmentation importante du risque de crédit survient au cours d'un trimestre, la dépréciation est fondée sur les PCA pour la durée de vie.

Décomptabilisation d'actifs financiers

La Société décomptabilise un actif financier seulement si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration, ou lorsque la Société transfère à une autre entité l'actif financier ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif. Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue ou à recevoir et du profit ou de la perte cumulé(e) qui avaient été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et ajoutés aux capitaux propres est comptabilisée en résultat net.

Décomptabilisation des passifs financiers

La Société décomptabilise un passif financier seulement lorsque les obligations de la Société sont éteintes, sont annulées ou arrivent à expiration. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et exigible est comptabilisée en résultat net.

Classement des passifs financiers

Les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur et ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, les profits et pertes étant comptabilisés en résultat net dans la période où le passif est décomptabilisé, sauf s'il s'agit de passifs financiers classés comme étant évalués à la JVRN. Ces passifs financiers, y compris les passifs dérivés et certaines obligations, sont ultérieurement évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées en résultat net dans la période où elles surviennent. Les passifs financiers désignés comme étant évalués à la JVRN sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de la juste valeur attribuables à des variations du risque de crédit propre de la Société étant comptabilisées en résultat net.

Groupe d'alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 novembre 2024 et 2023

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

3. Méthodes comptables significatives (suite)

Classement des passifs financiers (suite)

Classement des passifs financiers :

Créditeurs et charges à payer	Coût amorti
Facilité de crédit renouvelable	Coût amorti
Indemnités de résiliation de contrat et retenues ne portant pas intérêt	Coût amorti
Contrepartie éventuelle relative à l'acquisition de Küto Comptoir à Tartares	JVRN
Contrepartie éventuelle relative à la participation de 70 % dans 11554891 Canada inc.	JVRN
Obligation de rachat d'une participation ne donnant pas le contrôle dans 9974644 Canada inc.	JVRN
Obligation de rachat de la participation du partenaire dans 11554891 Canada inc.	JVRN
Instruments financiers dérivés	JVRN
Instruments financiers dérivés désignés comme éléments de couverture de flux de trésorerie	JVRN assujettie aux exigences de la comptabilité de couverture

Couverture et instruments financiers dérivés

La Société applique les exigences générales de la comptabilité de couverture d'IFRS 9, *Instruments financiers* aux instruments financiers désignés.

Swaps de taux d'intérêt à taux fixe

De temps à autre, la Société utilise des swaps de taux d'intérêt à taux fixe pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux tirages sur sa facilité de crédit. Lorsque les exigences générales de la comptabilité de couverture sont respectées, la Société considère ces swaps de taux d'intérêt à taux fixe comme des éléments de couverture des flux de trésorerie liés à la charge d'intérêts découlant de la facilité de crédit. Ainsi, les variations de la juste valeur de ces instruments financiers dérivés, qui sont inclus dans la tranche à court terme des actifs dérivés et dans les actifs dérivés, sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les gains et les pertes réalisés dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés dans les intérêts sur la dette à long terme sur les mêmes périodes, à mesure que la charge d'intérêts sur la dette à long terme sera imputée aux résultats.

Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable que la Société doive éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

La Société formule des hypothèses et procède à des estimations fondées sur sa connaissance actuelle des sommes qu'elle aura à déboursier dans le futur relativement à divers événements passés à l'égard desquels le montant à déboursier et le moment du décaissement sont incertains au moment de la présentation de ses états financiers. Ces sommes comprennent les provisions à l'égard de contrats déficitaires, de procès et litiges et d'éventualités. Le montant comptabilisé à titre de provision correspond à la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, compte tenu des risques et incertitudes liés à l'obligation. Les provisions sont évaluées selon la meilleure estimation par la direction des dépenses nécessaires pour éteindre l'obligation à la fin de la période de présentation, et sont actualisées lorsque l'effet est important. Elles sont comptabilisées au coût des marchandises vendues et loyers (note 27) à l'état consolidé des résultats.

Lorsqu'il est attendu que la totalité ou une partie des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera recouvrée auprès d'un tiers, une créance est comptabilisée en tant qu'actif si la Société a la quasi-certitude de recevoir ce remboursement et que la valeur de la créance peut être évaluée de manière fiable.

3. Méthodes comptables significatives (suite)

Provisions (suite)

Procès, litiges et établissements fermés

Des provisions pour les coûts prévus liés aux procès, aux litiges et au règlement des contrats de location d'établissements fermés, à l'exception des obligations locatives déjà comptabilisées conformément à IFRS 16, sont constatées lorsqu'il devient probable que la Société devra éteindre l'obligation, selon les meilleures estimations de la direction quant aux dépenses requises pour éteindre l'obligation de la Société.

Passifs éventuels repris lors d'un regroupement d'entreprises

Les passifs éventuels repris lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à la juste valeur à la date d'acquisition. À la fin des périodes de présentation de l'information financière subséquentes, ces passifs éventuels sont évalués au plus élevé du montant qui aurait été comptabilisé en vertu d'IAS 37 et du montant initialement comptabilisé diminué du cumul de l'amortissement comptabilisé, le cas échéant.

Passifs au titre de cartes-cadeaux et programmes de fidélisation

Les passifs liés aux cartes-cadeaux correspondent aux passifs associés aux soldes inutilisés de cartes de paiement rechargeables. Les passifs liés aux programmes de fidélisation correspondent à la valeur en argent des points de fidélité gagnés et inutilisés par les clients.

Les divers établissements franchisés et appartenant à la Société, de même que des tiers, vendent des cartes-cadeaux qui ne sont honorées que pour l'achat d'aliments et de boissons dans les établissements franchisés et appartenant à la Société. Les produits de la vente de cartes-cadeaux sont inclus dans les passifs liés aux cartes-cadeaux jusqu'à ce que le client présente sa carte comme méthode de paiement des aliments et boissons achetés.

Étant donné la nature même des cartes-cadeaux, la Société n'est pas en mesure de déterminer quelle portion du passif lié aux cartes-cadeaux sera utilisée au cours des 12 prochains mois. En conséquence, le passif associé aux soldes inutilisés des cartes-cadeaux est intégralement considéré comme un passif courant.

La direction doit formuler certaines hypothèses tant à l'égard de la comptabilisation des passifs associés aux cartes-cadeaux proportionnellement au rythme auquel les droits afférents sont exercés, qu'à l'égard de la comptabilisation de produits éventuels tirés de droits abandonnés. Les estimations importantes reposent sur les taux de droits abandonnés et les statistiques historiques d'utilisation.

Produits différés et dépôts

La Société comptabilise des produits différés et dépôts à l'égard de sommes reçues auxquelles correspondent des services ou des biens qui n'ont pas encore été rendus ou acquis, selon le cas. Il s'agit essentiellement de dépôts relatifs à des droits de franchise, de loyers non acquis et d'apports de fournisseurs. Ces produits sont constatés lorsque les obligations contractuelles ont été remplies et que les services ou biens ont été rendus ou livrés, selon le cas. La Société comptabilise certains produits à l'égard de contreparties estimées à recevoir de fournisseurs. Les estimations sont fondées sur les statistiques historiques relatives aux achats et produits acquis.

Résultat par action

Le résultat de base par action s'obtient en divisant :

- le résultat attribuable aux propriétaires de la Société, net des frais de gestion des titres autres que des actions ordinaires, par
- le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, ajusté pour tenir compte des éléments gratuits des actions ordinaires émises pendant l'exercice, abstraction faite des actions rachetées.

Le résultat dilué par action s'obtient en ajustant les chiffres utilisés pour calculer le résultat de base par action pour tenir compte :

- de l'effet après impôt des intérêts et autres frais de financement associés aux actions ordinaires potentielles dilutives, et
- du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires additionnelles qui auraient été en circulation s'il y avait eu conversion de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

3. Méthodes comptables significatives (suite)

Secteurs opérationnels

Un secteur opérationnel est une composante identifiable de la Société qui se livre à des activités commerciales dont elle peut tirer des produits et pour lesquelles elle peut engager des charges, y compris des charges et produits relatifs à des transactions avec d'autres composantes de la Société, et pour laquelle de l'information financière distincte est disponible. Des informations sectorielles sont fournies à l'égard des secteurs opérationnels de la Société (note 32), lesquels sont établis en fonction de la structure de gestion de la Société et de sa structure interne de présentation de l'information financière. Les résultats d'exploitation de tous les secteurs opérationnels sont régulièrement examinés par les chefs de l'exploitation en vue de prendre des décisions sur les ressources à affecter au secteur et d'évaluer la performance de celui-ci.

4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations

Lorsqu'elle applique les méthodes comptables de la Société qui sont décrites à la note 3, la direction doit exercer son jugement, établir des estimations et formuler des hypothèses quant à la valeur comptable d'actifs et de passifs qui ne ressort pas clairement d'autres sources. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont fondées sur l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme pertinents. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées. Les révisions sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cette période, ou dans la période de la révision et dans les périodes ultérieures si la révision a une incidence sur la période considérée et sur les périodes ultérieures.

Les jugements d'importance critique, autres que ceux portant sur des estimations, qui ont été posés par la direction dans le cadre de l'application des méthodes comptables de la Société et qui ont l'incidence la plus importante sur les montants présentés dans les états financiers portent sur les points suivants.

Dépréciation des actifs non courants

La Société évalue si des éléments pouvant indiquer une dépréciation sont présents pour l'ensemble des actifs à long terme, à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. De plus, la direction doit exercer son jugement lorsqu'elle détermine le regroupement des actifs visant à définir une UGT; celle-ci est définie en fonction des meilleures estimations de la direction quant au plus bas niveau auquel un actif ou un groupe d'actifs a la capacité de générer des entrées de trésorerie.

Dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation

La Société soumet ses immobilisations corporelles et actifs au titre de droits d'utilisation à des tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. La valeur recouvrable des actifs des établissements appartenant à la Société est généralement fondée sur le calcul de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, car il a été établi que celle-ci était supérieure à la valeur d'utilité. La juste valeur diminuée des coûts de la vente des établissements appartenant à la Société est généralement déterminée en estimant la valeur de liquidation du matériel de restaurant et les coûts de résiliation de contrats de location, le cas échéant.

Au cours des exercices clos les 30 novembre 2024 et 2023, la Société a comptabilisé des pertes de valeur à l'égard de ses immobilisations corporelles (note 15). La perte de valeur cumulée des immobilisations corporelles, qui s'élève à 10 131 \$ (2023 – 233 \$), correspond à une réduction de la valeur comptable des améliorations locatives, du matériel, du matériel informatique et du matériel roulant par rapport à leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, laquelle était supérieure à leur valeur d'utilité.

Au cours des exercices clos les 30 novembre 2024 et 2023, la Société a également comptabilisé des pertes de valeur à l'égard de ses actifs au titre de droits d'utilisation (note 11) s'élevant à 1 259 \$ et 428 \$, respectivement.

4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations (suite)

Regroupements d'entreprises

Pour les regroupements d'entreprises, la Société doit formuler des hypothèses et faire des estimations afin de déterminer la répartition du prix d'achat de l'entreprise acquise. À cette fin, la Société doit déterminer, à la date d'acquisition, la juste valeur des actifs identifiables acquis, y compris des immobilisations incorporelles telles que les droits de franchise, les droits de franchise maîtresse, les droits de substitution et les marques de commerce, et des passifs repris. L'établissement de la juste valeur tient notamment compte d'hypothèses clés, telles que le chiffre d'affaires réseau projeté, les flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels, le taux d'actualisation et le taux de redevances. Le goodwill représente l'excédent de la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris le montant comptabilisé de toute participation ne donnant pas le contrôle dans la société acquise, sur le montant comptabilisé net des actifs identifiables acquis et des passifs repris, tous évalués à la date d'acquisition. Ces hypothèses et estimations ont une incidence sur les montants comptabilisés à titre d'actif et de passif dans l'état de la situation financière à la date d'acquisition. De plus, les durées d'utilité estimées des actifs amortissables acquis, l'identification des immobilisations incorporelles et le calcul des durées d'utilité indéfinies ou définies des immobilisations incorporelles acquises ont une incidence sur le résultat futur de la Société.

Sources principales d'incertitude relative aux estimations

Les éléments suivants constituent les hypothèses clés concernant l'avenir et les autres sources principales d'incertitude relatives aux estimations à la fin de l'exercice clos le 30 novembre 2024, qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de l'exercice ultérieur.

Dépréciation des actifs non courants

La Société exerce son jugement lorsqu'elle détermine le regroupement des actifs visant à définir des UGT pour les besoins des tests de dépréciation à l'égard du goodwill, des marques de commerce et des droits de franchise.

Aux fins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est affecté aux UGT qui devraient bénéficier des synergies du regroupement. En ce qui a trait aux tests de dépréciation des marques de commerce et des droits de franchise, les actifs sont affectés aux UGT auxquelles ces éléments se rapportent. En outre, à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société exerce son jugement pour déterminer s'il existe un indice de dépréciation de perte de valeur, auquel cas un test de dépréciation trimestriel devra être réalisé en plus du test de dépréciation annuel.

Dépréciation des droits de franchise et des marques de commerce

La Société procède au moins annuellement à un test de dépréciation de ses marques de commerce. Les valeurs recouvrables des actifs de la Société sont estimées selon des calculs de leur valeur d'utilité en utilisant un modèle d'actualisation des flux de trésorerie, car il a été établi que celle-ci était supérieure à la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les taux d'actualisation sont fondés sur des taux avant impôts qui reflètent l'appréciation courante du marché compte tenu de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'UGT.

Au cours des exercices clos le 30 novembre 2024 et 2023, la Société a comptabilisé des pertes de valeur de 22 292 \$ (2023 – 9 199 \$) sur ses droits de franchise, marques de commerce et autres immobilisations incorporelles (note 15) correspondant à une réduction de la valeur comptable au montant recouvrable. La juste valeur a été établie à partir d'hypothèses clés, telles que les taux d'actualisation ainsi que les flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels (bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements « BAIIA »); elle est classée au niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs.

Ces calculs sont fondés sur la meilleure estimation des flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels par la Société. Cette estimation repose sur une extrapolation pluriannuelle des résultats historiques réels ou des budgets les plus récents et sur une valeur finale calculée en actualisant les données de l'année finale à perpétuité.

4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations (suite)

Dépréciation du goodwill

Pour déterminer si le goodwill a subi une dépréciation, il est nécessaire d'estimer la valeur d'utilité des unités de goodwill auxquelles le goodwill a été attribué. Le calcul de la valeur d'utilité exige de la direction qu'elle estime les projections des flux de trésorerie opérationnels qu'elle prévoit tirer de l'unité de goodwill et qu'elle applique un taux d'actualisation approprié afin de déterminer la valeur actualisée.

Au cours des exercices clos les 30 novembre 2024, la Société a comptabilisé des pertes de valeurs de 40 524 \$ à l'égard de son goodwill (note 15). Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2023, le goodwill n'a subi aucune dépréciation.

5. Modifications comptables

IAS 8, Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs

En février 2021, l'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié « *Definition of Accounting Estimates (Amendments to IAS 8)* » afin d'aider les entités à distinguer les méthodes comptables des estimations comptables. Les modifications d'IAS 8 portent uniquement sur les estimations comptables et clarifient ce qui suit : la définition d'un changement d'estimation comptable est remplacée par une définition des estimations comptables; les entités élaborent des estimations comptables si les méthodes comptables requièrent que des éléments des états financiers soient évalués d'une façon qui implique une incertitude de mesure; un changement d'estimation comptable qui résulte d'informations nouvelles ou de nouveaux développements n'est pas une correction d'erreur; et un changement d'estimation comptable peut affecter soit le résultat net de la période considérée seulement, soit le résultat net de la période considérée et de périodes ultérieures.

Les modifications d'IAS 8 sont appliquées depuis le 1^{er} décembre 2023 et n'ont entraîné aucun rajustement important.

IAS 12, Impôts sur le résultat

En mai 2021, l'IASB a publié *Impôt différé lié aux actifs et aux passifs découlant d'une transaction unique (modifications d'IAS 12)* qui clarifie la façon dont les sociétés comptabilisent l'impôt différé pour les obligations relatives au démantèlement et les contrats de location. La principale modification est une exemption de l'exemption relative à la comptabilisation initiale, laquelle ne s'applique plus aux transactions qui donnent lieu à la fois à des différences temporaires déductibles et à des différences temporaires imposables lors de la comptabilisation initiale et donc à la comptabilisation d'actifs d'impôt différé et de passifs d'impôt différé d'une même valeur.

Les modifications d'IAS 12 sont appliquées depuis le 1^{er} décembre 2023 et n'ont entraîné aucun rajustement important.

MTY Food Group Inc.

Notes to the consolidated financial statements

For the three and nine-month periods ended November 30, 2024 and 2023

(In thousands of Canadian dollars, except per share amounts and stock options)

6. Modifications comptables futures

Quelques nouvelles normes, interprétations et modifications de normes existantes ont été publiées par l'IASB, mais n'étaient pas encore en vigueur pour l'exercice clos le 30 novembre 2024; elles n'ont pas été appliquées dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés.

Les modifications suivantes pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société :

	Norme	Publication	Prise d'effet pour la Société	Incidence
IAS 1	<i>Présentation des états financiers</i>	Janvier 2020, juillet 2020, février 2021 et octobre 2022	1 ^{er} décembre 2024	En évaluation
IFRS 16	<i>Contrats de location</i>	Septembre 2022	1 ^{er} décembre 2024	En évaluation
IAS 21	<i>Effets des variations des cours des monnaies étrangères</i>	Août 2023	1 ^{er} décembre 2025	En évaluation
IFRS 18	<i>États financiers : Présentation et informations à fournir</i>	Avril 2024	1 ^{er} décembre 2028	En évaluation
IFRS 9 et IFRS 7	<i>Instruments financiers et Instruments financiers : informations à fournir</i>	Mai 2024	1 ^{er} décembre 2026	En évaluation

IAS 1, *Présentation des états financiers*

En janvier 2020, l'IASB a publié *Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants (modifications d'IAS 1)* qui établit une approche plus générale du classement des passifs selon IAS 1, celle-ci fondée sur l'analyse des contrats existants à la date de présentation de l'information financière. Les modifications apportées dans *Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants (modifications d'IAS 1)* ne touchent que la présentation des passifs dans l'état de la situation financière et non le montant ou le calendrier de la comptabilisation d'un actif, d'un passif, d'un produit ou d'une charge, ou les informations que les entités fournissent à leur sujet.

En juillet 2020, l'IASB a publié *Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants – Report de la date d'entrée en vigueur (modification d'IAS 1)* qui reporte d'un an la date d'entrée en vigueur des modifications d'IAS 1 énoncées en janvier 2020.

6. Modifications comptables futures (suite)

IAS 1, *Présentation des états financiers* (suite)

En février 2021, l'IASB a publié *Informations à fournir sur les méthodes comptables (Modifications d'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2)*, dont les modifications visent à aider les préparateurs à déterminer les méthodes comptables à présenter dans leurs états financiers. Une entité doit désormais fournir des informations sur ses méthodes comptables significatives plutôt que sur ses principales méthodes comptables. Plusieurs paragraphes ont été ajoutés pour expliquer comment une entité peut identifier des informations sur les méthodes comptables significatives et donner des exemples de cas où des informations sur les méthodes comptables sont susceptibles d'être significatives. Les modifications précisent aussi que des informations sur les méthodes comptables peuvent être significatives du fait de leur nature, même si les montants associés sont non significatifs; qu'elles sont significatives si elles sont nécessaires à la compréhension, par les utilisateurs, d'autres informations significatives contenues dans les états financiers; et que si une entité fournit des informations non significatives sur les méthodes comptables, ces informations ne doivent pas obscurcir des informations significatives sur les méthodes comptables.

En octobre 2022, l'IASB a publié *Classement d'un emprunt assorti de clauses restrictives (projet de modification d'IAS 1)* pour clarifier l'incidence qu'ont les conditions auxquelles une entité doit se conformer dans les douze mois suivant la date de clôture sur le classement d'un passif. Les modifications proposées modifient les dispositions mises en avant dans *Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants* sur la manière dont une entité classe ses instruments d'emprunt et d'autres passifs financiers en tant que courants ou non courants dans des circonstances particulières : seules les clauses restrictives auxquelles l'entité doit se conformer à compter de la date de clôture ont une incidence sur le classement d'un passif en tant que courant ou non courant. De plus, une entité doit présenter de l'information dans les notes qui permet aux utilisateurs des états financiers de comprendre le risque, à savoir que les passifs non courants assortis de clauses restrictives pourraient devenir remboursables dans les douze mois suivants. Les modifications reportent aussi la date d'entrée en vigueur des modifications de 2020 au 1^{er} janvier 2024.

Les modifications d'IAS 1 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024. L'application anticipée est permise. La Société appliquera les modifications le 1^{er} décembre 2024.

IFRS 16, *Contrats de location*

En septembre 2022, l'IASB a publié *Obligation locative découlant d'une cession-bail (modifications d'IFRS 16)*. Les modifications précisent comment un vendeur-preneur doit comptabiliser ultérieurement les opérations de cession-bail qui satisfont aux exigences dans IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, pour être comptabilisées comme des ventes. En vertu des modifications, un vendeur-preneur est tenu d'évaluer ultérieurement les obligations locatives découlant d'une cession-bail d'une manière qui ne comptabilise pas le montant du profit ou de la perte lié au droit d'utilisation conservé. Les nouvelles exigences n'empêchent pas un vendeur-preneur de comptabiliser en résultat net tout profit ou perte se rattachant à la résiliation partielle ou totale d'un contrat de location. Les modifications d'IFRS 16 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024. L'application anticipée est permise. La Société appliquera les modifications le 1^{er} décembre 2024.

IAS 21, *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*

En août 2023, l'IASB a publié *Absence de convertibilité (modifications d'IAS 21)*. Les modifications précisent quand une devise est échangeable dans une autre devise et quand elle ne l'est pas, soulignent comment une entité détermine le taux de change à appliquer lorsqu'une devise n'est pas échangeable et exigent la fourniture d'informations supplémentaires lorsqu'une devise n'est pas échangeable. Les modifications d'IAS 21 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025. L'application anticipée est permise. La Société appliquera les modifications le 1^{er} décembre 2025.

Groupe d'alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 novembre 2024 et 2023

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

6. Modifications comptables futures (suite)

IFRS 18, États financiers : Présentation et informations à fournir

En avril 2024, l'IASB a publié une nouvelle norme intitulée IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir*, qui remplace IAS 1, *Présentation des états financiers*. Elle introduit de nouvelles exigences concernant la présentation dans l'état des résultats, la divulgation accrue des indicateurs de rendement définis par la direction et la définition de la façon dont les informations sont regroupées et ventilées dans les états financiers. Les modifications d'IFRS 18 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. L'application anticipée est permise. La Société appliquera les modifications le 1^{er} décembre 2027.

IFRS 9, Instruments financiers et IFRS 7, Instruments financiers : informations à fournir

En mai 2024, l'IASB a publié *Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers (Modifications d'IFRS 9, Instruments financiers et d'IFRS 7, Instruments financiers : Informations à fournir)*. Les modifications d'IFRS 9 apportent des précisions concernant la décomptabilisation et le classement de certains passifs et actifs financiers tandis que les modifications d'IFRS 7 clarifient les informations à fournir d'une part, au sujet des placements dans des instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et d'autre part, à propos des instruments financiers assortis de modalités contractuelles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels en fonction de la réalisation ou non d'une éventualité. Les modifications apportées à IFRS 9 et IFRS 7 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. L'application anticipée est permise. La Société appliquera les modifications le 1^{er} décembre 2026.

7. Acquisitions d'entreprises

I. Sauce Pizza and Wine (2023)

Le 15 décembre 2022, l'une des filiales en propriété exclusive de la Société a acquis les actifs de Sauce Pizza and Wine, un exploitant de restaurants à service rapide de l'État de l'Arizona aux États-Unis. À la date d'acquisition, Sauce Pizza and Wine exploitait 13 établissements propriétaires. L'opération visait à diversifier l'offre de la Société aux États-Unis.

La transaction comportait un prix d'achat totalisant 15 228 \$ (11 165 \$ US) et une retenue sur acquisition de 1 089 \$ (798 \$ US), comme il est décrit ci-dessous. La sortie de trésorerie totale liée à l'acquisition de Sauce Pizza and Wine s'est donc élevée à 13 539 \$ (9 926 \$ US).

	<u>2023</u>
	\$
Contrepartie versée :	
Prix d'achat	15 228
Fonds de roulement	(547)
Trésorerie	31
Escompte sur retenue ne portant pas intérêt	(53)
Contrepartie totale	<u>14 659</u>
Trésorerie	(31)
Retenue	<u>(1 089)</u>
Sortie nette de trésorerie	<u>13 539</u>

Groupe d'alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 novembre 2024 et 2023

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

7. Acquisitions d'entreprises (suite)

I. Sauce Pizza and Wine (2023) (suite)

La répartition finale du prix d'achat est la suivante :

	<u>2023</u>
	<u>\$</u>
Actifs nets acquis :	
Actifs à court terme	
Trésorerie	31
Stocks	250
Charges payées d'avance et dépôts	<u>255</u>
	536
Immobilisations corporelles	5 212
Actifs au titre de droits d'utilisation	9 913
Immobilisations incorporelles – Marque de commerce	5 647
Goodwill ⁽¹⁾	<u>4 989</u>
	26 297
Passifs à court terme	
Créditeurs et charges à payer	107
Passifs au titre de cartes-cadeaux et programmes de fidélisation	1 481
Tranche à court terme des obligations locatives	<u>1 661</u>
	3 249
Obligations locatives	<u>8 389</u>
	11 638
Prix d'achat net	<u>14 659</u>

⁽¹⁾ Le goodwill est déductible aux fins de l'impôt.

Les charges relatives aux frais connexes à l'acquisition s'élèvent à 215 \$.

Pour la période du 15 décembre 2022 au 30 novembre 2023, la Société a comptabilisé dans les états consolidés des résultats des produits de 32 927 \$ et un résultat net de 1 298 \$ attribuables à Sauce Pizza and Wine.

L'acquisition de Sauce Pizza and Wine n'aurait pas eu d'effet important sur les produits et le résultat net de la Société pour l'exercice clos le 30 novembre 2023 si elle avait eu lieu le 1^{er} décembre 2022.

Groupe d'alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 novembre 2024 et 2023

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

7. Acquisitions d'entreprises (suite)

II. Wetzel's Pretzels (2023)

Le 8 décembre 2022, l'une des filiales en propriété exclusive de la Société a complété l'acquisition de toutes les actions ordinaires émises et en circulation de COP WP Parent, Inc. (« Wetzel's Pretzels »), un franchiseur et exploitant de restaurants-minute du marché des collations établis dans 25 États américains ainsi qu'au Canada et au Panama. À la date d'acquisition, Wetzel's Pretzels exploitait 328 établissements franchisés et 38 établissements propriétaires. L'opération visait à diversifier l'offre de la Société aux États-Unis.

La transaction comportait un prix d'achat totalisant 285 478 \$ (210 189 \$ US), comme il est décrit ci-dessous. La sortie de trésorerie totale liée à l'acquisition de Wetzel's Pretzels s'est donc élevée à 276 160 \$ (203 328 \$ US). Dans le cadre de la transaction, la contrepartie comporte également un montant de 3 000 \$ US entiercé sous réserve de l'exécution de plusieurs contrats de location dans les 12 mois suivant l'acquisition. Au 8 décembre 2023, seule une partie des contrats était exécutée et donc un montant de 2 194 \$ (1 600 \$ US) a été libéré du fidéicommiss et comptabilisé au poste profit sur contrepartie éventuelle résultant d'une acquisition d'entreprise à l'état consolidé des résultats.

	<u>2023</u>
	\$
Contrepartie versée :	
Prix d'achate	<u>285 478</u>
Contrepartie totale	<u>285 478</u>
Trésorerie	<u>(9 318)</u>
Sortie nette de trésorerie	<u>276 160</u>

Groupe d'alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 novembre 2024 et 2023

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

7. Acquisitions d'entreprises (suite)

II. Wetzel's Pretzels (2023) (suite)

La répartition finale du prix d'achat est la suivante :

	<u>2023</u>
	<u>\$</u>
Actifs nets acquis :	
Actifs à court terme	
Trésorerie	9 318
Débiteurs	1 364
Stocks	360
Tranche à court terme des prêts à recevoir et autres créances	61
Tranche à court terme des créances liées à des contrats de location-financement	824
Actif d'impôt exigible	1 863
Charges payées d'avance et dépôts	1 028
	<u>14 818</u>
Prêts à recevoir et autres créances	807
Créances liées à des contrats de location-financement	10 389
Immobilisations corporelles	6 903
Actifs au titre de droits d'utilisation	18 440
Immobilisations incorporelles – Droits de franchise	48 352
Immobilisations incorporelles – Marque de commerce	97 383
Goodwill ⁽¹⁾	161 142
	<u>358 234</u>
Passifs à court terme	
Créditeurs et charges à payer	8 721
Passif d'impôt exigible	743
Tranche à court terme des produits différés et dépôts	91
Tranche à court terme des obligations locatives	1 271
	<u>10 826</u>
Obligations locatives	28 515
Produits différés et dépôts	1 275
Impôt sur le résultat différé	32 140
	<u>72 756</u>
Prix d'achat net	<u>285 478</u>

⁽¹⁾ Le goodwill est déductible en partie aux fins de l'impôt.

Groupe d'alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 novembre 2024 et 2023

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

7. Acquisitions d'entreprises (suite)

II. Wetzel's Pretzels (2023) (suite)

Les charges relatives aux frais connexes à l'acquisition s'élèvent à 433 \$.

Pour la période du 8 décembre 2022 au 30 novembre 2023, la Société a comptabilisé dans les états consolidés des résultats des produits de 77 005 \$ et un résultat net de 15 488 \$ attribuables à Wetzel's Pretzels.

Les informations pro forma non auditées présentées ci-dessous pour l'exercice clos le 30 novembre 2023 représentent les résultats d'exploitation de la Société si l'acquisition de Wetzel's Pretzels avait eu lieu le 1^{er} décembre 2022. Ces informations pro forma ne sont pas censées être représentatives des résultats qui auraient été obtenus pour la période indiquée ni de ceux qui pourraient être obtenus à l'avenir.

	<u>2023</u>
	\$
Produits	1 171 325
Résultat net	<u>105 867</u>

8. Débiteurs

Le tableau ci-après présente des renseignements sur les créances clients qui ne sont pas échues et qui sont en souffrance, ainsi que sur la provision pour pertes de crédit afférente.

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Total des débiteurs	89 297	91 861
Moins : provision pour pertes de crédit	8 057	8 863
Total des débiteurs, montant net	<u>81 240</u>	<u>82 998</u>
Desquels :		
Non échus	64 045	71 121
Échus depuis plus d'un jour, mais pas plus de 30 jours	4 439	2 118
Échus depuis plus de 31 jours, mais pas plus de 60 jours	2 097	2 175
Échus depuis plus de 61 jours	10 659	7 584
Total des débiteurs, montant net	<u>81 240</u>	<u>82 998</u>
	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Provision pour pertes de crédit à l'ouverture de l'exercice	8 863	7 545
Augmentation de la provision de l'exercice en cours	230	3 399
Ajouts rattachés à des acquisitions	—	54
Reprise de radiations antérieures	65	(9)
Radiations	(1 375)	(1 999)
Effet du change	274	(127)
Provision pour pertes de crédit à la clôture de l'exercice	<u>8 057</u>	<u>8 863</u>

Groupe d'alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 novembre 2024 et 2023

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

9. Stocks

	2024	2023
	\$	\$
Matières premières	2 257	3 262
Travaux en cours	1 661	1 761
Produits finis et fournitures	7 740	8 248
Aliments et boissons	8 344	7 460
Total des stocks	20 002	20 731

Les stocks sont présentés après prise en compte d'une réduction de valeur de 26 \$ (30 novembre 2023 – 26 \$) au titre de l'obsolescence. La totalité des stocks devrait être vendus dans les 12 prochains mois.

Les stocks comptabilisés en charges au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2024 s'élevaient à 259 532 \$ (2023 – 271 014 \$).

10. Actifs et passifs détenus en vue de la vente

Au cours de la période de présentation de l'information financière, la Société a considéré certains éléments liés à une enseigne de restauration à service complet comme des actifs et passifs détenus en vue de la vente. Cette décision traduit l'engagement formel de la direction à poursuivre un plan pour se départir de ces actifs, constitués d'établissements appartenant à la Société et des immobilisations incorporelles connexes. Conformément aux normes comptables applicables, les actifs sont évalués au moindre de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Aucun amortissement n'a été comptabilisé pour ces éléments classés comme actifs détenus en vue de la vente.

Les actifs reclassés comme détenus en vue de la vente se composent principalement de stocks, de charges payées d'avance, de dépôts, d'actifs au titre de droits d'utilisation (note 11), d'immobilisations corporelles (note 12) et d'immobilisations incorporelles (note 13). Les passifs pris en compte dans la valeur comptable sont le passif au titre de cartes-cadeaux et l'obligation locative (note 11). Ce reclassement le 30 novembre 2024 a donné lieu à une perte de valeur de 1 083 \$ sur les actifs au titre de droits d'utilisation, de 689 \$ sur les immobilisations corporelles et de 1 485 \$ au titre de l'unité de goodwill des États-Unis B (note 15). La valeur comptable totale des éléments reclassés comme détenus en vue de la vente comprend un montant 4 365 \$ (2023 – 2 266 \$) au titre des actifs et de 2 964 \$ (2023 – néant) au titre des passifs, pour une valeur nette de 1 401 \$ (2023 – néant).

En novembre 2023, les actifs détenus en vue de la vente étaient composés des éléments d'un établissement (améliorations locatives, terrains et bâtiment) transférés des immobilisations corporelles. Ils ne répondaient pas à la définition d'actifs détenus en vue de la vente à la date d'acquisition de BBQ Holdings.

Groupe d'alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 novembre 2024 et 2023

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

11. Contrats de location

Les contrats de location conclus par la Société en tant que preneur se rapportent essentiellement à des locaux loués aux fins de ses activités d'exploitation et à ses établissements propriétaires. Dans le cas de plusieurs des contrats de location se rapportant à ses établissements franchisés, la Société est partie au contrat de location principal des locaux tandis qu'un contrat de sous-location correspondant est conclu entre la Société et son franchisé non apparenté. Le contrat de sous-location reprend substantiellement les mêmes conditions que le contrat de location principal.

Les contrats de location et de sous-location sont généralement d'une durée de cinq à 10 ans lors de la signature. Certains contrats de location de la Société comportent une clause d'option d'achat des locaux.

Actifs au titre de droits d'utilisation

Le tableau suivant indique les valeurs comptables nettes des actifs au titre de droits d'utilisation par catégorie d'actifs sous-jacents et la variation au cours des exercices clos les 30 novembre 2024 et 2023 :

	Bureaux, établissements propriétaires et établissements fermés	Établissements faisant l'objet de sous- contrats d'exploitation	Autres	Total
Solde au 30 novembre 2022	146 817	11 677	1 321	159 815
Ajouts	17 317	—	219	17 536
Ajouts rattachés aux acquisitions d'entreprises (note 7)	28 353	—	—	28 353
Amortissement	(34 477)	(1 526)	(655)	(36 658)
Perte de valeur	(428)	—	—	(428)
Décomptabilisation/modification des obligations locatives	12 644	282	(5)	12 921
Change	611	14	1	626
Autre	(447)	—	—	(447)
Solde au 30 novembre 2023	170 390	10 447	881	181 718
Ajouts	25 251	—	121	25 372
Reclassement en actifs détenus en vue de la vente (note 10)	(1 278)	—	—	(1 278)
Amortissement	(35 228)	(1 068)	(410)	(36 706)
Perte de valeur	(1 259)	—	—	(1 259)
Décomptabilisation/modification des obligations locatives	15 260	(2 791)	(56)	12 413
Change	4 826	72	10	4 908
Solde au 30 novembre 2024	177 962	6 660	546	185 168

Groupe d'alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 novembre 2024 et 2023

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

11. Contrats de location (suite)

Créances liées à des contrats de location-financement

Le tableau suivant indique la valeur comptable des créances liées à des contrats de location-financement et les variations au cours des exercices clos les 30 novembre 2024 et 2023 :

	2024	2023
	\$	\$
Créances liées à des contrats de location-financement à l'ouverture de l'exercice	333 706	338 776
Ajouts	17 126	22 205
Ajouts rattachés aux acquisitions d'entreprises (note 7)	—	11 213
Renouvellements et modifications de contrats de location	46 505	54 690
Résiliations de contrats de location	(12 148)	(7 810)
Autres ajustements	(255)	(76)
Produit d'intérêts	12 646	11 438
Quittances	(92 972)	(97 236)
Change	3 196	506
Créances liées à des contrats de location-financement à la clôture de l'exercice	307 804	333 706

Ces sommes ont été présentées aux états consolidés de la situation financière comme suit :

	2024	2023
	\$	\$
Tranche à court terme	76 152	80 154
Tranche à long terme	231 652	253 552
	307 804	333 706

Groupe d'alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 novembre 2024 et 2023

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

11. Contrats de location (suite)

Obligations locatives

Le tableau suivant indique la valeur comptable des obligations locatives et les variations au cours des exercices clos les 30 novembre 2024 et 2023 :

	2024	2023
	\$	\$
Obligations locatives à l'ouverture de l'exercice	535 197	514 923
Ajouts	27 572	25 221
Ajouts rattachés aux acquisitions d'entreprises (note 7)	—	39 836
Reclassement en actifs détenus en vue de la vente (note 10)	(2 589)	—
Renouvellements et modifications de contrats de location	68 989	80 331
Résiliations de contrats de location	(7 824)	(6 699)
Autres ajustements	(1 770)	(1 547)
Charge d'intérêts	23 851	22 840
Paievements	(136 787)	(140 875)
Change	8 499	1 167
Obligations locatives à la clôture de l'exercice	515 138	535 197

Ces sommes ont été présentées aux états consolidés de la situation financière comme suit :

	2024	2023
	\$	\$
Tranche à court terme	110 910	112 446
Tranche à long terme	404 228	422 751
	515 138	535 197

Groupe d'alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 novembre 2024 et 2023

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

11. Contrats de location (suite)

Analyse des échéances

Le tableau qui suit présente une analyse des échéances des créances locatives montrant les paiements de loyers non actualisés à payer ou à recevoir après le 30 novembre 2024 :

	Obligations locatives	Créances liées à des contrats de location- financement	Sous- contrats d'exploitation
	\$	\$	\$
2025	134 383	88 521	1 184
2026	116 516	74 915	610
2027	97 341	59 886	402
2028	76 241	44 138	257
2029	54 994	28 915	235
Par la suite	118 221	50 498	—
Total des paiements de loyers non actualisés	597 696	346 873	2 688
Valeurs résiduelles non garanties	—	1 759	—
Investissement brut dans le contrat de location	—	348 632	—
Moins : produits financiers non acquis	—	(37 177)	—
Valeur actualisée des paiements minimums de loyers à recevoir	—	311 455	—
Provision pour pertes sur créances	—	(3 651)	—
Tranche à court terme des créances liées à des contrats de location-financement	—	(76 152)	—
Créances liées à des contrats de location-financement	—	231 652	—

La Société a comptabilisé une charge de loyer nette de 21 744 \$ (2023 – 19 108 \$) à l'égard de ses contrats de location à court terme, de ses contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur et de paiements de loyers variables.

Groupe d'alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 novembre 2024 et 2023

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

12. Immobilisations corporelles

Coût	Terrains	Bâtiments	Améliorations locatives	Matériel	Matériel infor- matique	Matériel roulant	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 novembre 2022	7 323	9 884	45 537	40 060	9 138	639	112 581
Ajouts	—	93	13 476	14 984	1 534	37	30 124
Cessions	—	(515)	(1 442)	(2 487)	(408)	(185)	(5 037)
Perte de valeur (note 15)	—	—	(21)	(193)	(19)	—	(233)
Change	13	6	354	216	33	—	622
Ajouts rattachés aux acquisitions d'entreprises (note 7)	—	—	7 535	4 771	(191)	—	12 115
Solde au 30 novembre 2023	7 336	9 468	65 439	57 351	10 087	491	150 172
Ajouts	—	403	10 276	11 620	2 333	55	24 687
Reclassement en actifs détenus en vue de la vente (note 10)	—	—	(463)	(673)	(32)	—	(1 168)
Cessions	—	(123)	(2 157)	(4 332)	(1 695)	(199)	(8 506)
Perte de valeur (note 15)	—	—	(6 257)	(3 524)	(340)	(10)	(10 131)
Change	138	141	1 770	1 363	241	1	3 654
Solde au 30 novembre 2024	7 474	9 889	68 608	61 805	10 594	338	158 708

Amortissement cumulé	Terrains	Bâtiments	Améliorations locatives	Matériel	Matériel infor- matique	Matériel roulant	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 novembre 2022	—	2 092	6 963	9 399	3 674	372	22 500
Éliminations liées à la cession d'actifs	—	(290)	(1 197)	(1 711)	(249)	(137)	(3 584)
Change	—	2	85	70	22	—	179
Charge d'amortissement	—	337	8 618	7 066	2 168	87	18 276
Solde au 30 novembre 2023	—	2 141	14 469	14 824	5 615	322	37 371
Éliminations liées à la cession d'actifs	—	(123)	(1 497)	(3 145)	(1 664)	(179)	(6 608)
Change	—	14	692	356	79	—	1 141
Charge d'amortissement	—	463	13 365	8 061	1 298	56	23 243
Reclassement en actifs détenus en vue de la vente (note 10)	—	—	(141)	(204)	(10)	—	(355)
Solde au 30 novembre 2024	—	2 495	26 888	19 892	5 318	199	54 792

Valeurs comptables	Terrains	Bâtiments	Améliorations locatives	Matériel	Matériel infor- matique	Matériel roulant	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
30 novembre 2023	7 336	7 327	50 970	42 527	4 472	169	112 801
30 novembre 2024	7 474	7 394	41 720	41 913	5 276	139	103 916

Groupe d'alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 novembre 2024 et 2023

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

13. Immobilisations incorporelles

Coût	Droits de franchise et				Total
	de franchise et maîtresse	Marques de commerce	Listes de clients	Autres ⁽¹⁾	
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 novembre 2022	386 463	794 636	13 698	15 823	1 210 620
Ajouts	—	—	—	2 045	2 045
Ajouts rattachés aux acquisitions d'entreprises (note 7)	48 352	103 030	—	—	151 382
Cessions	—	—	—	(303)	(303)
Change	1 464	3 082	—	48	4 594
Perte de valeur nette (note 15)	(1 292)	(7 907)	—	—	(9 199)
Solde au 30 novembre 2023	434 987	892 841	13 698	17 613	1 359 139
Ajouts	379	—	—	2 660	3 039
Reclassement en actifs détenus en vue de la vente (note 10)	—	(1 751)	—	(245)	(1 996)
Cessions	—	—	—	(314)	(314)
Change	9 149	20 608	—	285	30 042
Perte de valeur (note 15)	(2 284)	(19 747)	—	(261)	(22 292)
Solde au 30 novembre 2024	442 231	891 951	13 698	19 738	1 367 618

Amortissement cumulé	Droits de franchise et				Total
	de franchise et maîtresse	Marques de commerce	Listes de clients	Autres ⁽¹⁾	
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 novembre 2022	197 127	—	3 422	6 773	207 322
Cessions	—	—	—	(61)	(61)
Change	726	—	—	16	742
Amortissement	31 516	—	966	2 077	34 559
Solde au 30 novembre 2023	229 369	—	4 388	8 805	242 562
Change	4 750	—	—	122	4 872
Amortissement	29 174	—	968	1 728	31 870
Solde au 30 novembre 2024	263 293	—	5 356	10 655	279 304

	Droits de franchise et				Total
	de franchise et maîtresse	Marques de commerce	Listes de clients	Autres ⁽¹⁾	
	\$	\$	\$	\$	\$
30 novembre 2023	205 618	892 841	9 310	8 808	1 116 577
30 novembre 2024	178 938	891 951	8 342	9 083	1 088 314

⁽¹⁾ La catégorie « Autres » comprend un montant de 2 372 \$ (30 novembre 2023 – 2 372 \$) relatif à des licences non amortissables, d'un terme indéfini.

Groupe d'alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 novembre 2024 et 2023

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

13. Immobilisations incorporelles (suite)

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée comprennent des marques de commerce et des licences perpétuelles, pour lesquelles chaque enseigne représente une UGT pour les besoins des tests de dépréciation, attribuables à 68 UGT (30 novembre 2023 – 68 UGT) pour un montant total de 894 323 \$ (30 novembre 2023 – 895 213 \$).

14. Goodwill

Le tableau ci-dessous présente les variations de la valeur comptable du goodwill :

	2024	2023
	\$	\$
Goodwill à l'ouverture de l'exercice	785 268	613 477
Acquisitions d'entreprises (note 7)	—	167 579
Change	18 318	4 212
Goodwill à la clôture de l'exercice	803 586	785 268
Cumul des pertes de valeur à l'ouverture de l'exercice	66 081	65 721
Perte de valeur (note 15)	40 524	—
Change	3 146	360
Cumul des pertes de valeur à la clôture de l'exercice	109 751	66 081
Valeur comptable	693 835	719 187

Au 30 novembre 2024, le goodwill était attribué comme suit à trois unités de goodwill (30 novembre 2023 – cinq unités de goodwill). Au 1^{er} septembre 2024, la Société a réévalué les UGT dans la foulée de la réorganisation stratégique et du regroupement d'unités opérationnelles aux États-Unis. Avant la réorganisation stratégique, un événement déclencheur touchant l'UGT comprenant la marque Papa Murphy's s'est produit. La Société a donc fait d'un test de dépréciation, qui a entraîné une perte de valeur du goodwill s'élevant à 40 524 \$ (2023 – néant). Les valeurs des unités de goodwill sont les suivantes :

	2024	2023
	\$	\$
Unité de goodwill du Canada	204 327	204 327
Unité de goodwill des États-Unis A ⁽¹⁾	292 423	126 761
Unité de goodwill des États-Unis B ⁽²⁾	197 085	128 963
Unité de goodwill des États-Unis C ⁽²⁾	—	97 994
Unité de goodwill des États-Unis D ⁽¹⁾	—	161 142
	693 835	719 187

⁽¹⁾ La variation par rapport à l'exercice précédent est due au regroupement des unités de goodwill des États-Unis A et D en 2024 ainsi qu'aux écarts de change.

⁽²⁾ La variation par rapport à l'exercice précédent est due au regroupement des unités de goodwill des États-Unis B et C en 2024 ainsi qu'aux écarts de change.

Groupe d'alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 novembre 2024 et 2023

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

15. Perte de valeur

La Société a procédé au test de dépréciation annuel au 1^{er} septembre 2024. Pour douze (sept du secteur géographique du Canada et cinq du secteur géographique des États-Unis/International, respectivement) de ses enseignes (2023 – six enseignes; deux du secteur géographique du Canada et quatre du secteur géographique des États-Unis/International, respectivement), la Société a comptabilisé une perte de valeur totalisant 22 292 \$ (2023 – 9 199 \$) sur ses immobilisations incorporelles, y compris une perte de valeur de 1 485 \$ (2023 – néant) résultant du reclassement d'éléments en actifs détenus en vue de la vente (note 10).

Au 1^{er} septembre 2024, la Société a réévalué les UGT dans la foulée de la réorganisation stratégique et du regroupement d'unités opérationnelles aux États-Unis. Le goodwill de l'unité d'exploitation comprenant la marque Papa Murphy's a fait l'objet d'un test de dépréciation avant la réorganisation stratégique, qui a entraîné une perte de valeur du goodwill s'élevant à 40 524 \$ (2023 – néant).

De plus, la Société a comptabilisé une perte de valeur de 10 131 \$ (2023 – 233 \$) sur ses immobilisations corporelles, pour une perte de valeur nette totale s'élevant à 72 947 \$ (2023 – 9 432 \$) à l'égard de ses immobilisations corporelles et incorporelles et de son goodwill pour l'exercice clos le 30 novembre 2024, laquelle est présentée aux états consolidés des résultats. La perte de valeur de 10 131 \$ au titre des immobilisations corporelles comprend une perte de valeur de 689 \$ (2023 – néant) résultant du reclassement d'éléments en actifs détenus en vue de la vente (note 10).

Les pertes de valeur correspondent au montant par lequel la valeur comptable des actifs excède leur valeur recouvrable, établie au moyen des flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels actualisés attendus pour les marques de commerce et pour les droits de franchise.

La perte de valeur par secteur géographique pour l'exercice clos le 30 novembre 2024 est la suivante :

	Immobilisations incorporelles					Total
	Immobilisations corporelles	Droits de franchise	Marques de commerce	Autres	Goodwill	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Canada	1 439	386	11 295	—	—	13 120
États-Unis/ International	8 692	1 898	8 452	261	40 524	59 827
Perte de valeur	10 131	2 284	19 747	261	40 524	72 947

La perte de valeur par secteur géographique pour l'exercice clos le 30 novembre 2023 est la suivante :

	Immobilisations incorporelles			
	Immobilisations corporelles	Droits de franchise	Marques de commerce	Total
	\$	\$	\$	\$
Canada	—	525	3 104	3 629
États-Unis/International	233	767	4 803	5 803
Perte de valeur	233	1 292	7 907	9 432

Lorsque le montant recouvrable est évalué en tant que valeur d'utilité d'une unité de goodwill, les hypothèses clés utilisées touchent les flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels (BAIIA) ainsi que les taux d'actualisation. Les flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels étaient fondées sur les résultats d'exploitation prévus pour l'exercice ultérieur préparés par la direction et approuvés par le conseil d'administration ainsi que sur les prévisions internes des quatre exercices suivants, établies par la direction à partir des résultats d'exploitation prévus.

Groupe d'alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 novembre 2024 et 2023

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

15. Perte de valeur (suite)

Les flux de trésorerie sont fondés sur les attentes quant à la croissance du marché, les rapports et tendances sectoriels et la performance antérieure. Les flux de trésorerie postérieurs à cette période de cinq ans ont été extrapolés d'après une fourchette de taux de croissance de la valeur finale allant de 0 % à 2 %, ce qui est cohérent avec les prévisions faites dans des rapports portant spécifiquement sur le secteur d'activité de chaque UGT ainsi que le taux d'inflation cible au Canada et aux États-Unis. Les taux d'actualisation utilisés pour calculer la valeur recouvrable reflètent les risques propres à chaque UGT et la conjoncture, y compris la perspective du marché quant au risque pour chaque UGT, et vont de 9,0 % à 10 %. Le tableau qui suit présente les hypothèses clés utilisées à l'égard des tests de dépréciation effectués par la Société et des montants recouvrables à la valeur d'utilité au 1^{er} septembre 2024 et 2023 :

(En dollars, sauf les données exprimées en pourcentage)	2024			2023				
	Unité de goodwill du Canada	Unité de goodwill des États-Unis A	Unité de goodwill des États-Unis B	Unité de goodwill du Canada	Unité de goodwill des États-Unis A	Unité de goodwill des États-Unis B	Unité de goodwill des États-Unis C	Unité de goodwill des États-Unis D
Taux d'actualisation après impôts	9.3 %	10.0 %	10.0 %	9.5 %	10.5 %	10.5 %	10.5 %	10.5 %
Taux d'actualisation avant impôts	11.9 %	12.7 %	13.0 %	12.4 %	13.4 %	13.8 %	13.7 %	13.6 %
Montants recouvrables	978 520	1 186 703	819 022	1 063 708	729 871	360 741	424 392	365 670

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2024, la Société a regroupé ses unités de goodwill des États-Unis, qui sont passées de quatre en 2023 à deux en 2024. Plus précisément, les unités de goodwill des États-Unis A et D de 2023 ont été combinées pour former l'unité de goodwill des États-Unis A en 2024, tandis que les unités de goodwill des États-Unis B et C de 2023 ont été combinées pour former l'unité de goodwill des États-Unis B en 2024. Ces regroupements ont été effectués conformément à l'IAS 36 pour que l'affectation du goodwill soit plus représentative des UGT de la Société. La nouvelle structure d'UGT reflète mieux la façon dont la Société surveille et gère ses activités et offre un portrait plus fidèle de ses activités commerciales et de sa performance financière au 30 novembre 2024.

Une fourchette de taux de croissance à long terme de 0 % à 2 % (2023 – 0 % à 2 %) a été utilisée dans le cadre du test de dépréciation pour l'unité de goodwill du Canada. Une variation de 100 points de base des taux d'actualisation utilisés pour l'unité de goodwill du Canada entraînerait une perte de valeur additionnelle des immobilisations incorporelles de quatre marques (2023 – quatre marques) représentant 0,5 % (2023 – 0,3 %) de la valeur comptable totale des droits de franchise et marques de commerce de cette unité de goodwill. Une variation de 100 points de base des taux d'actualisation utilisés pour l'unité de goodwill du Canada n'entraînerait pas de perte de valeur additionnelle du goodwill pour les exercices clos les 30 novembre 2024 et 2023. En ce qui concerne l'unité de goodwill du Canada, une hausse de 910 points de base (2023 – 1 080 points de base) du taux d'actualisation aurait fait en sorte que la valeur recouvrable aurait été égale à la valeur comptable.

Une fourchette de taux de croissance à long terme de 0 % à 2 % (2023 – 0 % à 2 %) a été utilisée dans le cadre du test de dépréciation pour l'unité de goodwill des États-Unis A. Une variation de 100 points de base des taux d'actualisation utilisés pour l'unité de goodwill des États-Unis A entraînerait une perte de valeur additionnelle des immobilisations incorporelles de cinq marques (2023 – trois marques) représentant 0,5 % (2023 – 0,7 %) de la valeur comptable totale des droits de franchise et marques de commerce de cette unité de goodwill. Une variation de 100 points de base des taux d'actualisation utilisés pour l'unité de goodwill des États-Unis A n'entraînerait pas de perte de valeur additionnelle sur le goodwill pour les exercices clos les 30 novembre 2024 et 2023. En ce qui concerne l'unité de goodwill des États-Unis A, une hausse de 430 points de base du taux d'actualisation aurait fait en sorte que la valeur recouvrable aurait été égale à la valeur comptable.

15. Perte de valeur (suite)

Un taux de croissance à long terme de 2,0 % a été utilisé dans le cadre du test de dépréciation pour l'unité de goodwill des États-Unis B. Une variation de 100 points de base des taux d'actualisation utilisés pour l'unité de goodwill des États-Unis B entraînerait une perte de valeur additionnelle des immobilisations incorporelles d'une marque (2023 – néant) représentant 0,1 % (2023 – néant) de la valeur comptable totale des droits de franchise et marques de commerce de cette unité de goodwill. Une variation de 100 points de base des taux d'actualisation utilisés pour l'unité de goodwill des États-Unis B n'entraînerait pas de perte de valeur additionnelle sur le goodwill pour les exercices clos les 30 novembre 2024 et 2023. En ce qui concerne l'unité de goodwill des États-Unis B, une hausse de 130 points de base du taux d'actualisation aurait fait en sorte que la valeur recouvrable aurait été égale à la valeur comptable.

Un taux de croissance à long terme de 2,0 % (2023 – 1,5 %) a été utilisé dans le cadre du test de dépréciation pour l'unité de goodwill des États-Unis B avant le regroupement des UGT en 2024. Une variation de 100 points de base des taux d'actualisation utilisés pour l'unité de goodwill des États-Unis B avant le regroupement des UGT en 2024 entraînerait une perte de valeur additionnelle sur le goodwill représentant 9,4 % (2023 – néant) de la valeur comptable totale du goodwill de cette unité de goodwill. La valeur recouvrable de l'unité de goodwill des États-Unis B avant le regroupement des UGT en 2024 se chiffrait à 251 273 \$ (2023 – 360 741 \$).

16. Facilité de crédit

La Société a modifié sa facilité de crédit existante auprès d'un syndicat de prêteurs au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2024. La modification a consisté en une prolongation d'une durée de trois ans, avec une nouvelle date d'échéance au 15 mars 2027. La facilité de crédit renouvelable comporte une limite autorisée de 900 000 \$ (2023 – 900 000 \$) ainsi qu'une clause accordéon de 300 000 \$ (30 novembre 2024 – 300 000 \$). Des frais de financement de 1 667 \$ (2023 – 1 817 \$) seront reportés sur la durée de la facilité de crédit renouvelable. Au 30 novembre 2024, 8 000 \$ CA et 497 200 \$ US avaient été tirés de la facilité de crédit renouvelable (30 novembre 2023 – 558 023 \$ US).

La Société doit respecter certaines clauses restrictives financières de la facilité, notamment :

- Le ratio dette-BAIIA (bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements), doit être inférieur ou égal à 3,50 : 1,00;
- Le ratio dette-BAIIA doit être inférieur ou égal à 4,00 : 1,00 pendant les 12 mois qui suivent des acquisitions dont la contrepartie est supérieure à 150 000 \$; et
- Le ratio de couverture des intérêts et loyers doit être d'au moins 2,00 : 1,00 en tout temps.

Au 30 novembre 2024, la Société respectait les clauses restrictives financières de la facilité.

Groupe d'alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 novembre 2024 et 2023

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

17. Provisions

Les provisions présentées aux états consolidés de la situation financière de la Société se rapportent à des litiges, différends et autres éventualités représentant la meilleure estimation de la direction à l'égard du dénouement des litiges et différends qui sont en cours à la date de l'état de la situation financière ainsi qu'à un passif auto-assuré lié à des demandes de remboursement de frais d'assurance maladie, des demandes d'indemnité d'accident du travail et des réclamations d'assurance responsabilité civile. Ces provisions comportent plusieurs éléments; en raison de leur nature, le moment du règlement de ces provisions est inconnu, la Société n'ayant aucun contrôle sur le déroulement des litiges.

Les provisions varient également en partie en raison des fluctuations du change liées aux filiales américaines.

	2024	2023
	\$	\$
Provision pour litiges, différends et établissements fermés		
Solde à l'ouverture	4 656	1 490
Reprises	(1 267)	(574)
Provisions utilisées	(12 693)	(12 188)
Ajouts	13 050	15 895
Incidence du change	120	33
Provision pour litiges, différends et établissements fermés		
Solde à la clôture	3 866	4 656

Groupe d'alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 novembre 2024 et 2023

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

18. Produits différés et dépôts

	2024	2023
	\$	\$
Dépôts liés aux droits de franchise	70 223	62 256
Loyers non acquis, avances pour la construction et la rénovation de restaurants	1 506	1 949
Apports des fournisseurs et autres réductions	1 758	3 738
	73 487	67 943
Moins : tranche à court terme	(15 827)	(14 918)
	57 660	53 025

Les produits différés comprennent essentiellement les droits d'entrée (droits de franchise initiaux) et les droits de transfert et de renouvellement payés par les franchisés, de même que les avances payées par les franchisés détenteurs d'ententes-cadres de licence (franchises maîtresses), lesquels sont généralement comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat visé. Les produits différés comprennent aussi les avances pour les redevances, la construction et la rénovation de restaurants ainsi que les avances versées au titre de contrats avec des fournisseurs, lesquelles sont amorties sur la durée des contrats visés.

Il n'y a eu aucun changement significatif aux passifs sur contrats durant l'exercice.

Des produits s'élevant à 15 682 \$ (2023 – 16 767 \$) comptabilisés à l'exercice en cours ont été inclus au solde de produits différés à l'ouverture de l'exercice.

Le tableau suivant fournit une estimation des produits qu'on prévoit constater lors d'exercices ultérieurs à l'égard d'obligations de prestation non remplies au 30 novembre 2024 :

Estimation pour l'exercice :	\$
2025	15 827
2026	10 342
2027	8 390
2028	6 266
2029	5 167
Par la suite	27 495
	73 487

Groupe d'alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 novembre 2024 et 2023

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

19. Dette à long terme

	2024	2023
	\$	\$
Indemnités de résiliation de contrats ne portant pas intérêt et retenues sur acquisitions	1 552	1 375
Contreparties éventuelles sur acquisition de Küto Comptoir à Tartares et 11554891 Canada inc. ⁽¹⁾	—	600
Juste valeur de l'obligation de vente d'une participation ne donnant pas le contrôle dans 9974644 Canada inc. ⁽²⁾	2 142	2 288
Juste valeur de l'obligation de rachat de la participation du partenaire dans 11554891 Canada inc. ⁽³⁾	—	7 179
Facilité de crédit renouvelable, remboursable à un syndicat de prêteurs ⁽⁴⁾	704 578	757 759
Frais de financement rattachés à la facilité de crédit	(1 667)	(1 837)
	706 605	767 364
Moins : tranche à court terme	(2 464)	(10 428)
	704 141	756 936

(1) Les contreparties éventuelles dans le cadre de l'acquisition de Küto Comptoir à Tartares (payable en novembre 2024) et de la participation de 70 % dans 11554891 Canada inc. (payable au cours des 12 prochains mois) comportaient des clauses d'indexation sur le résultat et ces calculs ont maintenant été déterminés.

(2) Payable à vue.

(3) Le montant final de l'obligation de rachat de la participation du partenaire dans 11554891 Canada inc. a été déterminé et celle-ci a été payée en octobre 2024.

(4) La Société peut, à son gré, tirer des avances en dollars canadiens ou en dollars américains sur sa facilité de crédit renouvelable (note 16). La facilité a été prolongée le 15 mars 2024 pour une durée de 3 ans avec une nouvelle date d'échéance au 15 mars 2027 et doit être entièrement remboursée à cette date; sa limite autorisée est de 900 000 \$ (30 novembre 2023 – 900 000 \$). Au 30 novembre 2024, la Société avait tiré 8,000 \$ CA et 497 200 \$ US (30 novembre 2023 – 558 023 \$ US) sur la facilité et elle a choisi de payer l'intérêt en fonction du Canadian Overnight Repo Rate Average (taux des opérations de pension à un jour, ou « CORRA ») et du Secured Overnight Financing Rate (taux des prêts garantis à un jour relatifs aux opérations de pension, ou « SOFR ») majoré de la marge applicable. La facilité de crédit porte intérêt au taux préférentiel canadien, au taux préférentiel américain et aux taux CORRA et SOFR, majorés d'une marge applicable variant selon le type d'avance. La Société verse une commission d'engagement sur le montant inutilisé de la facilité de crédit à sa disposition.

20. Capital-actions

Capital-actions autorisé d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale :

	2024		2023	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
		\$		\$
Solde à l'ouverture de l'exercice	24 332 661	301 779	24 413 461	302 781
Actions rachetées et annulées	(906 900)	(11 186)	(80 800)	(1 002)
Solde à la clôture de l'exercice	23 425 761	290 593	24 332 661	301 779

Le 28 juin 2024, la Société a annoncé le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« OPRCN »). Cette OPRCN s'ouvrirait le 3 juillet 2024 pour échoir le 2 juillet 2025, ou avant si la Société complète ses rachats ou choisit de mettre fin à l'OPRCN. La Société est autorisée à racheter 1 196 513 de ses actions ordinaires pendant cette nouvelle période de renouvellement. Ces rachats seront effectués sur le marché ouvert, avec frais de courtage, par l'intermédiaire de la TSX ou de tout autre système de négociation parallèle, au cours du marché au moment de l'opération et conformément aux politiques applicables de la TSX. Toutes les actions ordinaires rachetées en vertu de l'OPRCN seront annulées.

Groupe d'alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 novembre 2024 et 2023

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

20. Capital-actions (suite)

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2024, la Société a racheté et annulé un total de 906 900 actions ordinaires en vertu de l'OPRCN en vigueur (2023 – 80 800 actions ordinaires), à un prix moyen pondéré de 46,36 \$ par actions ordinaire (2023 – 51,58 \$), pour une contrepartie totale de 41 815 \$ (2023 – 4 167 \$). L'excédent de 30 629 \$ (2023 – 3 165 \$) de la valeur de rachat des actions sur leur valeur comptable a été comptabilisé en résultat non distribué au titre de primes sur rachat d'actions.

21. Cumul des autres éléments du résultat global

Le tableau suivant indique les valeurs comptables nettes du cumul des autres éléments du résultat global par catégorie et la variation au cours des exercices clos les 30 novembre 2024 et 2023.

	Conversion de devises	Couverture de flux de trésorerie	Charge d'impôt différé sur les écarts de change et la couverture de flux de trésorerie	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 novembre 2022	13 443	—	323	13 766
Profit latent provenant de la conversion des investissements dans des établissements à l'étranger	7 644	—	—	7 644
Variation de la juste valeur d'instruments financiers	—	9 581	—	9 581
Reclassement aux résultats du gain réalisé sur des instruments financiers	—	(3 265)	—	(3 265)
Charge d'impôt différé sur les écarts de change et la couverture de flux de trésorerie	—	—	(2 256)	(2 256)
Solde au 30 novembre 2023	21 087	6 316	(1 933)	25 470
Profit latent provenant de la conversion des investissements dans des établissements à l'étranger	37 708	—	—	37 708
Variation de la juste valeur d'instruments financiers	—	3 285	—	3 285
Reclassement aux résultats du gain réalisé sur des instruments financiers	—	(4 497)	—	(4 497)
Charge d'impôt différé sur les écarts de change et la couverture de flux de trésorerie	—	—	(2 261)	(2 261)
Solde au 30 novembre 2024	58 795	5 104	(4 194)	59 705

Groupe d'alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 novembre 2024 et 2023

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

22. Options sur actions

La Société a mis en place un régime d'options d'achat d'actions à l'intention de membres clés de la direction et d'administrateurs. La Société peut attribuer, conformément aux conditions du régime et à la discrétion du conseil d'administration, des options visant les actions ordinaires. Au 30 novembre 2024, 100 000 actions sont disponibles pour émission en vertu du régime d'options d'achat d'actions (30 novembre 2023 – 60 000).

Les options suivantes ont été attribuées en vertu du régime d'options d'achat d'actions de la Société et sont en circulation aux 30 novembre 2024 et 2023 :

	2024		2023	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$		\$
En circulation à l'ouverture de l'exercice	440 000	50.97	440 000	50.97
Annulées	(40 000)	52.01	—	—
En circulation à la clôture de l'exercice	400 000	50.86	440 000	50.97
Acquises à la clôture de l'exercice	333 332	52.37	137 776	50.38

Au 30 novembre 2024, la fourchette de prix d'exercice et la durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée des options sont les suivantes :

Fourchette de prix d'exercice	Nombre d'options en circulation	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée
\$		(années)
48.36	200 000	2.4
52.01	160 000	4.9
58.78	40 000	0.1
	400 000	3.1

Au 30 novembre 2023, la fourchette de prix d'exercice et la durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée des options étaient les suivantes :

Fourchette de prix d'exercice	Nombre d'options en circulation	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée
\$		(années)
48.36	200 000	3.3
52.01	200 000	5.8
58.78	40 000	1.1
	440 000	4.3

Aucune attribution d'options n'a été effectuée au cours des exercices clos les 30 novembre 2024 et 2023.

Une charge de rémunération s'élevant à 646 \$ a été comptabilisée pour l'exercice clos le 30 novembre 2024 (2023 – 792 \$). Cette charge est présentée au poste Salaires et avantages des charges d'exploitation dans les états consolidés des résultats.

Groupe d'alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 novembre 2024 et 2023

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

23. Résultat net par action

Le tableau ci-dessous présente le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour calculer le résultat net de base par action et celui utilisé pour calculer le résultat net dilué :

	2024	2023
Nombre moyen pondéré quotidien d'actions ordinaires – de base	23 977 313	24 409 176
Options sur actions réputées exercées ⁽¹⁾	—	68 987
Nombre moyen pondéré quotidien d'actions ordinaires – dilué	23 977 313	24 478 163

⁽¹⁾ Le calcul de l'exercice présumé des options sur actions inclut l'effet du coût moyen de rémunération future non constaté des options dilutives. Un total de 400 000 options ont été exclues durant l'exercice clos le 30 novembre 2024 (2023 – 13 334).

24. Instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, la Société a recours à divers instruments financiers qui comportent certains risques en raison de leur nature, notamment le risque de marché et le risque de crédit en cas de non-exécution de la part des contreparties. Ces instruments financiers sont soumis aux normes de crédit, aux contrôles financiers, aux procédés de gestion du risque et aux procédés de surveillance habituels.

Juste valeur des instruments financiers comptabilisés

Contreparties éventuelles sur acquisitions

Dans le cadre de l'acquisition de Kūto Comptoir à Tartares ainsi que de sa participation de 70 % dans 11554891 Canada inc., la Société a consenti des contreparties éventuelles aux vendeurs. Ces contreparties éventuelles comportaient des clauses d'indexation sur le résultat et ces calculs ont maintenant été déterminés; elles ont été remboursées en novembre 2024 et en octobre 2024 respectivement pour Kūto Comptoir à Tartares et 11554891 Canada inc.

Lors de la réévaluation de la juste valeur, une perte de 25 \$ a été constaté à l'égard des contreparties éventuelles pour l'exercice clos le 30 novembre 2024 (2023 – profit de 2 151 \$).

Le 8 décembre 2022, l'une des filiales en propriété exclusive de la Société a complété l'acquisition de toutes les actions émises et en circulation de Wetzel's Pretzels. Dans le cadre de la transaction, la contrepartie comportait un montant de 3 000 \$ US entières sous réserve de l'exécution de plusieurs contrats de location dans les 12 mois suivant l'acquisition. Au 8 décembre 2023, seule une partie des contrats était exécutée et donc un montant de 2 194 \$ US (1 600 \$ US) a été libéré du fidéicommiss et comptabilisé au poste profit sur contrepartie éventuelle résultant d'une acquisition d'entreprise à l'état consolidé des résultats.

Obligation de vente d'une participation ne donnant pas le contrôle dans 9974644 Canada inc.

La Société a conclu un accord à l'effet d'acheter une participation ne donnant pas le contrôle dans 9974644 Canada inc. à la demande de l'actionnaire concerné, en tout temps à compter du 9 décembre 2017. La contrepartie est fondée sur un multiplicateur du BAIIA tel que défini aux conditions de l'accord avec l'actionnaire. La Société comptabilise un passif à la juste valeur (note 19) qui est réévalué à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Lors de la réévaluation de la juste valeur, un profit de 146 \$ (2023 – perte de 435 \$) a été constaté à l'égard de l'obligation relative à cette participation ne donnant pas le contrôle.

Groupe d'alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 novembre 2024 et 2023

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

24. Instruments financiers (suite)

Juste valeur des instruments financiers comptabilisés (suite)

Obligation de rachat de la participation du partenaire dans 11554891 Canada inc.

Dans le cadre de son acquisition de 11554891 Canada inc., la Société avait convenu de racheter la participation résiduelle de 30 % avant décembre 2024 à un prix fondé sur les bénéfices futurs. En octobre 2024, la contrepartie éventuelle à payer, soit 7 179 \$, a été réglée. Cette obligation a été éteinte moyennant un paiement en espèces de 6 054 \$; le reste de la somme à payer, soit 1 125 \$, a été reclassé sous forme de retenue (note 19).

Lors de la réévaluation de la juste valeur, un profit nul (2023 – profit de 688 \$) a été constaté à l'égard de l'obligation de rachat de cette participation du partenaire dans 11554891 Canada inc.

Swaps

Swaps de devises et de taux d'intérêt

Le 29 octobre 2024, la Société a conclu un swap de devises et de taux d'intérêt variable contre variable de trois (3) mois [30 novembre 2023 – un swap de devises et de taux d'intérêt variable contre variable de trois (3) mois et un swap de devises et de taux d'intérêt variable contre variable de deux (2) mois]. Une juste valeur de 3 071 \$ au titre d'un actif dérivé a été comptabilisée au 30 novembre 2024 (30 novembre 2023 – passif dérivé de 2 626 \$) dans la tranche à court terme des actifs dérivés aux états consolidés de la situation financière. La Société a classé cet instrument financier comme donnée d'entrée de niveau 2 dans la hiérarchie des justes valeurs.

	2024	2023	
	3 mois	3 mois	2 mois
Reçoit – Nominal	190 000 \$ US	51 114 \$ US	142 909 \$ US
Reçoit – Taux	6.51 %	7.14 %	7.14 %
Paie – Nominal	262 000 \$ CA	70 000 \$ CA	196 000 \$ CA
Paie – Taux	5.43 %	6.66 %	6.59 %

Swaps de taux d'intérêt à taux fixe

Le 24 mars 2023, la Société a conclu un swap de taux d'intérêt à taux fixe fondé sur le SOFR de trois (3) ans pour un montant nominal de 200 000 \$ US. Lors de la réévaluation de la juste valeur, un gain de 246 \$ a été comptabilisé dans les états consolidés du résultat global pour l'exercice clos le 30 novembre 2024 (2023 – gain de réévaluation à la juste valeur de 6 316 \$).

Le 4 juin 2024, la Société a vendu le swap de taux d'intérêt à taux fixe, pour lequel elle a touché un produit de 6 562 \$. Une juste valeur nulle au titre d'un actif dérivé a été comptabilisée au 30 novembre 2024 (30 novembre 2023 – 6 617 \$). La Société a classé cet instrument financier comme donnée d'entrée de niveau 2 dans la hiérarchie des justes valeurs et l'a désigné comme une couverture de flux de trésorerie du risque de taux d'intérêt découlant de la facilité de crédit de la Société. Selon les termes de ce swap, le taux d'intérêt fixe était de 3,32 %. Le profit cumulé tiré de l'instrument dérivé, comptabilisé auparavant aux autres éléments du résultat global pendant la période de couverture, continuera d'être comptabilisé dans les capitaux propres et sera amorti à l'état consolidé des résultats jusqu'à l'échéance de l'élément couvert le 10 avril 2026. Au cours de l'exercice, la Société a comptabilisé un gain de 1 690 \$ dans les états consolidés des résultats en lien avec cet amortissement.

Le 30 mai 2023, la Société a conclu un swap de taux d'intérêt à taux fixe fondé sur le SOFR de deux (2) ans pour un montant nominal de 100 000 \$ US. La période de deux (2) ans se termine le 30 mai 2025. Selon les termes de ce swap, le taux d'intérêt fixe est de 3,64 %, sauf si le SOFR à 1 mois dépasse 5,50 %, auquel cas la Société paiera le taux SOFR à 1 mois. Une juste valeur de 499 \$ au titre d'un actif dérivé a été comptabilisée au 30 novembre 2024 (30 novembre 2023 – 1 272 \$). La Société a classé cet instrument financier comme donnée d'entrée de niveau 2 dans la hiérarchie des justes valeurs. Lors de la réévaluation de la juste valeur, une perte de 774 \$ a été comptabilisée dans les états consolidés des résultats de la Société pour l'exercice clos le 30 novembre 2024 (2023 – gain de réévaluation à la juste valeur de 1 272 \$).

Groupe d'alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 novembre 2024 et 2023

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

24. Instruments financiers (suite)

Juste valeur des instruments financiers comptabilisés (suite)

Le 22 janvier 2024, la Société a conclu un swap de taux d'intérêt à taux fixe fondé sur le SOFR de trois (3) ans pour un montant nominal de 50 000 \$ US. La période de trois (3) ans se termine le 22 janvier 2027. Selon les termes de ce swap, la Société obtiendra un taux de 0,25 %, sauf si le SOFR à 1 mois tombe en dessous de 2,95 % ou dépasse 5,50 %. Si le SOFR à 1 mois tombe en dessous de 2,95 %, la Société paiera la différence entre le taux en vigueur et 2,95 %. Une juste valeur de 39 \$ au titre d'un actif dérivé a été comptabilisée au 30 novembre 2024 (30 novembre 2023 – néant). La Société a classé cet instrument financier comme donnée d'entrée de niveau 2 dans la hiérarchie des justes valeurs. Lors de la réévaluation de la juste valeur, un gain de 32 \$ a été comptabilisé dans l'état consolidé des résultats de la Société pour l'exercice clos le 30 novembre 2024 (2023 – néant).

Le 19 septembre 2024, la Société a conclu un swap de taux d'intérêt fixe fondé sur le CORRA de trois (3) ans pour un montant nominal de 100 000 \$. La période de trois ans se termine le 17 septembre 2027. Selon les termes de ce swap, le taux d'intérêt est fixé à 2,79 %. Une juste valeur de 143 \$ au titre du produit dérivé a été comptabilisée au 30 novembre 2024 (30 novembre 2023 – néant). La Société a classé cet instrument financier comme donnée d'entrée de niveau 2 dans la hiérarchie des justes valeurs. Lors de la réévaluation de la juste valeur, un gain de 143 \$ a été comptabilisé dans les états consolidés du résultat global de la Société pour l'exercice clos le 30 novembre 2024 (30 novembre 2023 – néant).

Le 24 septembre 2024, la Société a conclu un swap de taux d'intérêt fixe fondé sur le CORRA de trois (3) ans pour un montant nominal de 50 000 \$. La période de trois ans se termine le 24 septembre 2027. Selon les termes de ce swap, le taux d'intérêt est fixé à 2,77 %. Une juste valeur de 99 \$ au titre du produit dérivé a été comptabilisée au 30 novembre 2024 (30 novembre 2023 – néant). La Société a classé cet instrument financier comme donnée d'entrée de niveau 2 dans la hiérarchie des justes valeurs. Lors de la réévaluation de la juste valeur, un gain de 99 \$ a été comptabilisé dans les états consolidés du résultat global de la Société pour l'exercice clos le 30 novembre 2024 (30 novembre 2023 – néant).

Les swaps ont été présentés aux états consolidés de la situation financière comme suit :

	Swaps de devises et de taux d'intérêt	Swap de taux d'intérêt à taux fixe fondé sur le SOFR de 2 ans	Swap de taux d'intérêt à taux fixe fondé sur le SOFR de 3 ans	Swap de taux d'intérêt à taux fixe fondé sur le CORRA de 3 ans	Swap de taux d'intérêt à taux fixe fondé sur le CORRA de 3 ans	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Tranche à court terme des dérivés	3 071	499	18	51	35	3 674
Tranche à long terme des dérivés	—	—	21	92	64	177
30 novembre 2024	3 071	499	39	143	99	3 851

Groupe d'alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 novembre 2024 et 2023

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

24. Instruments financiers (suite)

Juste valeur des instruments financiers comptabilisés (suite)

Hiérarchie des justes valeurs

Le tableau ci-dessous présente les variations de la valeur comptable des passifs financiers classés comme données d'entrée de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs :

	2024	2023
	\$	\$
Passifs financiers classés comme données d'entrée de niveau 3 à l'ouverture de l'exercice	10 067	13 346
Remboursement de contreparties éventuelles	(6 304)	(875)
Réévaluation des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur	(121)	(2 404)
Reclassement en retenue	(1 500)	—
Passifs financiers classés comme données d'entrée de niveau 3 à la clôture de l'exercice	2 142	10 067

Le tableau ci-dessous présente la composition aux 30 novembre 2024 et 2023 des passifs financiers classés comme données d'entrée de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs :

	2024	2023
	\$	\$
Contreparties éventuelles sur acquisition de Küto Comptoir à Tartares et 11554891 Canada inc.	—	600
Juste valeur de l'obligation de vente d'une participation ne donnant pas le contrôle dans 9974644 Canada inc.	2 142	2 288
Obligation de rachat de la participation du partenaire dans 11554891 Canada inc.	—	7 179
Passifs financiers classés comme données d'entrée de niveau 3	2 142	10 067

La Société a déterminé que les justes valeurs de ses actifs financiers et passifs financiers échéant à court et à long termes se rapprochent de leur valeur comptable. Ces instruments financiers comprennent la trésorerie, les débiteurs, les créditeurs et charges à payer, les dépôts et les autres passifs. Le tableau ci-dessous montre la juste valeur et la valeur comptable d'autres instruments financiers aux 30 novembre 2024 et 2023. Étant donné que des estimations sont utilisées pour déterminer la juste valeur, ces données ne doivent pas être interprétées comme réalisables au moment du règlement des instruments.

	2024		2023	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers				
Prêts à recevoir et autres créances	3 994	3 994	5 389	5 389
Créances liées à des contrats de location-financement	307 804	307 804	333 706	333 706
Passifs financiers				
Dettes à long terme ⁽¹⁾	706 130	706 130	759 134	759 134

⁽¹⁾ À l'exclusion des frais de financement rattachés à la facilité de crédit et de l'option de vente d'une participation ne donnant pas le contrôle dans 9974644 Canada inc.

24. Instruments financiers (suite)

Détermination de la juste valeur

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers de chaque catégorie :

Prêts à recevoir et autres créances et autres créditeurs et créances liées à des contrats de location-financement – La valeur comptable de ces instruments financiers se rapproche de la juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments ou de l'utilisation des taux d'intérêt du marché.

Dette à long terme – Le calcul de la juste valeur de la dette à long terme est fondé sur la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs selon les ententes de financement en vigueur, en fonction du taux d'emprunt estimatif s'appliquant actuellement à des emprunts similaires de la Société.

La Société est exposée à divers risques liés à ses actifs financiers et à ses passifs financiers. L'analyse qui suit présente une évaluation des risques au 30 novembre 2024.

Risque de crédit

La Société est exposée au risque de crédit principalement en raison de ses débiteurs et de ses créances liées à des contrats de location-financement. Les soldes présentés aux états consolidés de la situation financière représentent l'exposition maximale au risque de crédit de chacun des actifs financiers aux dates visées. La Société estime que le risque de crédit lié à ses débiteurs et créances liées à des contrats de location-financement est limité puisque, sauf en ce qui a trait aux montants à recevoir d'établissements établis à l'international, la Société s'appuie sur une vaste clientèle répartie surtout au Canada et aux États-Unis, ce qui limite la concentration de son risque de crédit.

Le risque de crédit lié aux prêts et autres débiteurs est semblable à celui lié aux débiteurs et aux créances liées à des contrats de location-financement.

Risque de change

Le risque de change représente l'exposition de la Société à une baisse ou à une hausse de la valeur de ses instruments financiers en raison de la variation des taux de change. Ce sont principalement ses ventes réalisées en devises étrangères qui exposent la Société au risque de change. Les établissements de la Société situés aux États-Unis et à l'étranger utilisent le dollar américain (\$ US) comme monnaie fonctionnelle. L'exposition de la Société au risque de change découle principalement de la trésorerie, des débiteurs, de la dette à long terme libellée en dollars américains, d'autres éléments du fonds de roulement et des obligations financières de ses établissements aux États-Unis. Au 30 novembre 2024, 497 200 \$ US (30 novembre 2023 - 558 023 \$ US) avaient été tirés de la facilité de crédit renouvelable. Sur ce montant, une tranche de 189 200 \$ US (30 novembre 2023 – 194 023 \$ US) n'était pas exposée au risque de change en raison d'un swap de devises et de taux d'intérêt (30 novembre 2023 – deux swaps), tandis que les 308 000 \$ US restants étaient exposés au risque de change (30 novembre 2023 – 364 000 \$ US).

Le risque associé aux variations du taux de change du dollar américain est jugé minimal, puisque ces variations sont largement compensées par l'exploitation autonome des entités américaines de la Société.

Aux 30 novembre 2024 et 2023, les instruments financiers de la Société suivants sont libellés en devises étrangères :

	2024		2023	
	\$ US	\$ CA	\$ US	\$ CA
Actifs financiers				
Trésorerie	8 573	12 011	2 593	3 522
Débiteurs	631	884	988	1 342
Passifs financiers				
Créditeurs et dépôts	(624)	(874)	(192)	(261)
Dette à long terme	(308 000)	(431 508)	(364 000)	(494 385)
Passifs financiers nets	(299 420)	(419 487)	(360 611)	(489 782)

Groupe d'alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 novembre 2024 et 2023

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

24. Instruments financiers (suite)

Risque de change (suite)

Toutes autres variables demeurant constantes, une augmentation éventuelle raisonnable de 5 % des taux de change du dollar canadien entraînerait une perte de 15 000 \$ (2023 – perte de 18 031 \$) aux états consolidés du résultat et du résultat global.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt représente l'exposition de la Société à des baisses ou à des hausses de la valeur de ses instruments financiers en raison de la variation des taux d'intérêt. La Société est exposée au risque de flux de trésorerie en raison de la fluctuation des taux d'intérêt applicables à ses obligations financières à taux variable. La Société peut à l'occasion conclure des contrats sur dérivés de taux d'intérêt à taux fixe pour gérer son exposition au risque de flux de trésorerie; les engagements à long terme doivent être approuvés par le conseil pour s'assurer qu'ils respectent la stratégie de gestion des risques de la Société. Au 30 novembre 2024, la Société détient des swaps de taux d'intérêt variable contre fixe afin de couvrir une partie du risque de taux d'intérêt lié aux flux de trésorerie associés à sa dette à taux variable.

De plus, lors du refinancement d'un emprunt, en fonction de la disponibilité des fonds sur le marché et de la perception par le prêteur du risque présenté par la Société, la marge qui s'ajoute aux taux de référence, comme le SOFR, le CORRA ou les taux préférentiels, pourrait varier et, de ce fait, avoir une incidence directe sur le taux d'intérêt payable par la Société.

La dette à long terme découle principalement des acquisitions d'actifs à long terme et des regroupements d'entreprises. La Société est exposée au risque de taux d'intérêt en raison de sa facilité de crédit renouvelable, utilisée pour financer les acquisitions de la Société. La facilité porte intérêt à un taux variable et, par conséquent, la charge d'intérêts pourrait devenir plus importante. Une somme de 704 578 \$ (30 novembre 2023 – 757 759 \$) était tirée sur la facilité de crédit au 30 novembre 2024. Une augmentation de 100 points de base du taux préférentiel de la banque donnerait lieu à une augmentation de 7 046 \$ par année (2023 – 7 578 \$) de la charge d'intérêts sur l'encours de la facilité de crédit.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société se trouve incapable de faire face à ses obligations financières à échéance. La Société a des obligations contractuelles et fiscales ainsi que des passifs financiers; elle est en conséquence exposée au risque de liquidité. Ce risque peut naître, par exemple, d'une désorganisation du marché ou d'un manque de liquidités. La Société maintient sa facilité de crédit afin de s'assurer qu'elle dispose de fonds suffisants pour respecter ses obligations financières actuelles et futures à un coût raisonnable.

Au 30 novembre 2024, la Société disposait d'une facilité de crédit renouvelable autorisée limitée à 900 000 \$ (30 novembre 2023 – 900 000 \$), y compris une clause accordéon de 300 000 \$ (30 novembre 2023 – 300 000 \$) pour s'assurer qu'elle disposera de fonds suffisants pour répondre à ses obligations financières. Les conditions de cette facilité de crédit renouvelable sont décrites aux notes 16 et 19.

Le tableau qui suit présente les échéances contractuelles des passifs financiers au 30 novembre 2024 :

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Entre 0 et 6 mois	Entre 6 et 12 mois	Entre 12 et 24 mois	Par la suite
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	134 390	134 390	134 390	—	—	—
Dette à long terme (note 19) ⁽¹⁾	706 605	708 272	3 693	—	—	704 579
Intérêts sur la dette à long terme ⁽¹⁾	n/a	100 765	20 688	20 956	41 840	17 281
Obligations locatives	515 138	597 696	67 191	67 192	116 516	346 797
	1 356 133	1 541 123	225 962	88 148	158 356	1 068 657

⁽¹⁾ Lorsque les flux de trésorerie liés aux variations futures des taux d'intérêt sont variables, ils sont calculés en utilisant les taux d'intérêt en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Groupe d'alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 novembre 2024 et 2023

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

25. Informations sur le capital

En ce qui concerne la gestion de son capital, la Société vise les objectifs suivants :

- Préserver la capacité de la Société d'obtenir du financement au besoin;
- Procurer à ses actionnaires un rendement satisfaisant; et
- Conserver une certaine souplesse financière afin d'avoir accès à du capital dans le cas de nouvelles acquisitions.

La Société définit son capital comme suit :

- Capitaux propres;
- Dette à long terme, y compris la tranche à court terme;
- Produits différés, y compris la tranche à court terme; et
- Trésorerie.

La stratégie financière de la Société vise à lui permettre de conserver une structure de capital souple adaptée aux objectifs énoncés ci-dessus et de réagir aux changements du contexte économique et aux types de risques associés aux actifs sous-jacents. La Société peut investir dans des placements à plus ou moins long terme selon ses besoins éventuels de liquidités.

La Société surveille son capital en fonction du ratio d'endettement. Le tableau ci-dessous présente les valeurs de ce ratio aux 30 novembre 2024 et 2023 :

	2024	2023
	\$	\$
Dette	706 605	767 364
Capitaux propres	803 450	812 889
Ratio d'endettement	0.88	0.94

Le maintien d'un faible ratio d'endettement est une priorité pour préserver la capacité de la Société d'obtenir du financement à un coût raisonnable pour de futures acquisitions. La Société prévoit maintenir un faible ratio d'endettement par l'utilisation continue des flux de trésorerie attendus des nouveaux établissements acquis tant aux États Unis qu'au Canada pour réduire le niveau de sa dette à long terme.

Suivant les conditions de sa facilité de crédit renouvelable, la Société devra respecter un ratio maximal dette-BAIIA pro forma de 4,00 1,00 à la suite d'une acquisition de plus de 150 000 \$ pour une période de douze mois après l'acquisition; de 3,50 1,00 par la suite et jusqu'à l'échéance de la facilité de crédit, le 15 mars 2027.

Groupe d'alimentation MTY inc.**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**

Pour les exercices clos les 30 novembre 2024 et 2023

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

26. Produits

	Pour les exercices clos les					
	30 novembre 2024			30 novembre 2023		
	Canada	É.-U. et International	TOTAL	Canada	É.-U. et International	TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Redevances	89 770	174 784	264 554	93 703	172 834	266 537
Droits de franchise et de transfert	6 493	7 864	14 357	5 567	6 746	12 313
Produits de ventes au détail, de transformation des aliments et de distribution	145 574	2 712	148 286	160 094	1 772	161 866
Vente de biens, y compris les produits tirés d'activités de construction	50 847	455 094	505 941	39 514	462 653	502 167
Droits abandonnés de cartes- cadeaux	416	7 688	8 104	393	6 337	6 730
Fonds promotionnels	43 592	78 050	121 642	44 981	76 503	121 484
Autres produits de franchisage	39 753	40 922	80 675	40 141	41 598	81 739
Autres	1 990	14 055	16 045	3 515	12 983	16 498
	378 435	781 169	1 159 604	387 908	781 426	1 169 334

Groupe d'alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 novembre 2024 et 2023

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

27. Charges d'exploitation

	Pour les exercices clos les					
	30 novembre 2024			30 novembre 2023		
	Canada	É.-U. et International	TOTAL	Canada	É.-U. et International	TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût des marchandises vendues et loyers	23 551	143 587	167 138	17 666	146 094	163 760
Coûts des ventes au détail, de transformation des aliments et de distribution	130 833	857	131 690	143 561	314	143 875
Salaires et avantages	68 297	233 765	302 062	61 559	230 412	291 971
Autres charges liées aux établissements propriétaires	4 917	56 490	61 407	2 785	58 153	60 938
Frais de consultation et honoraires professionnels	8 714	10 837	19 551	7 830	12 867	20 697
Assurance et taxes	1 718	7 936	9 654	1 591	6 545	8 136
Services publics, réparations et entretien	2 018	23 020	25 038	1 990	23 567	25 557
Publicité, déplacements, repas et divertissement	4 689	15 073	19 762	4 947	14 148	19 095
Frais rattachés aux cartes-cadeaux	—	8 817	8 817	—	9 037	9 037
Redevances	147	8 925	9 072	72	8 665	8 737
Fonds promotionnels ⁽¹⁾	43 592	78 050	121 642	44 981	76 503	121 484
Perte de valeur (reprise de perte de valeur) pour pertes de crédit attendues	1 134	(117)	1 017	2 289	904	3 193
Autres ⁽²⁾	8 956	10 761	19 717	10 267	11 841	22 108
	298 566	598 001	896 567	299 538	599 050	898 588

⁽¹⁾ Les fonds promotionnels comprennent entre autres des salaires et avantages.

⁽²⁾ Les autres charges d'exploitation comprennent principalement d'autres frais administratifs.

28. Garantie

La Société a garanti les contrats de location de certains établissements franchisés dans l'éventualité où les franchisés seraient incapables d'honorer leurs engagements locatifs résiduels; la somme maximale que la Société pourrait être tenue de payer aux termes de ces ententes s'élevait à 12 457 \$ au 30 novembre 2024 (30 novembre 2023 – 16 352 \$). De plus, la Société pourrait être tenue de régler des loyers proportionnels, des taxes foncières et des frais d'aires communes. Au 30 novembre 2024, la Société avait engagé 1 570 \$ (30 novembre 2023 – 1 570 \$), à l'égard de ces garanties; cette somme est incluse aux créanciers et charges à payer.

29. Passifs éventuels

La Société est partie à certaines poursuites judiciaires dans le cadre de ses activités courantes. L'estimation faite par la Société du montant lié au dénouement de ces poursuites est présentée à la note 17. Le calendrier d'éventuelles sorties de trésorerie, le cas échéant, échappe au contrôle de la Société et demeure par conséquent incertain.

Groupe d'alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 novembre 2024 et 2023

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

30. Restructuration

Au cours de l'exercice, la Société a commencé à mettre en œuvre un plan de restructuration dans le cadre d'une réorganisation stratégique visant à rationaliser les activités et à gagner en efficacité. La Société a comptabilisé des coûts de restructuration, dont 1 792 \$ qui se rapportent principalement à des indemnités de départ versées à des employés et 695 \$ liés à l'abandon d'une de ses marques. Elle ne s'attend pas à engager d'autres dépenses.

31. Impôt sur le résultat

Le tableau ci-dessous présente les variations de la charge d'impôt sur le résultat en fonction du taux d'imposition de base combiné fédéral et provincial canadien applicable au bénéfice d'exploitation avant impôt :

	2024		2023	
	\$	%	\$	%
Taux d'imposition combiné au Canada	4 188	26.5	29 145	26.5
Ajouts pour tenir compte des éléments suivants :				
Écart entre les taux d'imposition prévus par la loi au Canada et à l'étranger	(20 856)	(132.0)	(17 710)	(16.3)
Partie non imposable des gains en capital	397	2.5	397	0.4
Différences permanentes	4 305	27.2	303	0.3
Perte de valeur non déductible du goodwill	10 739	68.0	—	—
Comptabilisation d'actifs d'impôt différé non comptabilisés précédemment	(3 622)	(22.9)	(3 197)	(2.9)
Pertes dans une filiale pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé	544	3.4	370	0.3
Variation des taux de l'impôt sur le résultat différé	951	6.0	(10)	—
Ajustement apporté aux provisions de l'exercice précédent	(8 378)	(53.0)	(3 136)	(2.9)
Révision des estimations relatives à l'impôt exigible	—	—	(959)	(0.9)
Autres – montant net	2 901	18.4	258	0.3
Provision d'impôt sur le résultat	(8 831)	(55.9)	5 461	4.8

Groupe d'alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 novembre 2024 et 2023

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

31. Impôt sur le résultat (suite)

Le tableau qui suit présente les variations de l'impôt sur le résultat différé au cours des exercices clos les 30 novembre 2024 et 2023 :

	30 novembre 2023	Comptabilisé en résultat net	Comptabilisé aux autres éléments du résultat global	Change	30 novembre 2024
	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs (passifs) d'impôt différé nets liés aux :					
Immobilisations corporelles	(16 836)	2 637	—	(412)	(14 611)
Créances liées à des contrats de location-financement	(87 119)	7 791	—	(793)	(80 121)
Actifs au titre de droits d'utilisation	(46 309)	532	—	(1 219)	(46 996)
Débiteurs	808	(535)	—	(4)	269
Coûts différés	(636)	136	—	(13)	(513)
Stocks	(359)	(90)	—	(16)	(465)
Provisions et cartes-cadeaux	9 053	1 710	—	208	10 971
Dettes à long terme	(3 059)	1 959	(2 261)	(26)	(3 387)
Intérêts non déductibles et pertes autres qu'en capital reportés	7 034	26 019	—	1 189	34 242
Pertes en capital	503	63	—	—	566
Immobilisations incorporelles	(243 167)	5 345	—	(5 754)	(243 576)
Charges à payer	45 591	(16 014)	—	623	30 200
Actifs dérivés	(1 777)	1 570	—	—	(207)
Produit différé	6 465	(58)	—	199	6 606
Obligations locatives	138 030	(7 153)	—	2 105	132 982
Autre	(1 747)	2 852	—	(1 206)	(101)
	(193 525)	26 764	(2 261)	(5 119)	(174 141)

Groupe d'alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 novembre 2024 et 2023

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

31. Impôt sur le résultat (suite)

	30 novembre 2022	Comptabilisé en résultat nets	Comptabilisé aux autres éléments du résultat global	Acquisition	Change	30 novembre 2023
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs (passifs) d'impôt différé nets liés aux :						
Immobilisations corporelles	(15 208)	1 157	—	(2 717)	(68)	(16 836)
Créances liées à des contrats de location-financement	(88 159)	1 184	—	—	(144)	(87 119)
Actifs au titre de droits d'utilisation	(41 280)	(4 818)	—	—	(211)	(46 309)
Débiteurs	308	476	—	14	10	808
Coûts différés	(1 359)	726	—	—	(3)	(636)
Stocks	56	(425)	—	17	(7)	(359)
Provisions et cartes-cadeaux	24 808	(14 669)	—	(880)	(206)	9 053
Dette à long terme	(2 214)	1 421	(2 256)	(7)	(3)	(3 059)
Pertes autres qu'en capital	11 097	(11 270)	—	7 317	(110)	7 034
Pertes en capital	228	275	—	—	—	503
Immobilisations incorporelles	(206 766)	6 135	—	(41 757)	(779)	(243 167)
Charges à payer	8 994	30 470	—	5 533	594	45 591
Actifs dérivés	—	(1 777)	—	—	—	(1 777)
Produit différé	10 792	(4 692)	—	332	33	6 465
Obligations locatives	133 238	4 425	—	—	367	138 030
Autre	(145)	(1 620)	—	—	18	(1 747)
	(165 610)	6 998	(2 256)	(32 148)	(509)	(193 525)

Au 30 novembre 2024, des pertes autres qu'en capital s'élevant à environ 5 497 \$ (30 novembre 2023 – 3 440 \$) ont été accumulées dans l'une des filiales de la Société pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé. Ces pertes autres qu'en capital expirent entre 2038 et 2044.

Au 30 novembre 2024, des pertes en capital s'élevant à environ 2 258 \$ (2023 – néant) ont été accumulées dans l'une des filiales de la Société pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé. Ces pertes en capital n'expirent pas.

La différence temporaire déductible rattachée au change de prêts intersociétés pour laquelle aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé s'élève à 3 204 \$ (2022 – 1 313 \$).

Aucun passif d'impôt sur le résultat différé n'est comptabilisé sur les bénéfices non rapatriés de 98 974 \$ (2023 – 105 739 \$) rattachés aux investissements dans des filiales. Ces bénéfices non rapatriés sont réinvestis dans les filiales et ne seront pas rapatriés dans un avenir prévisible.

La Société a un risque fiscal incertain lié aux périodes de pré-acquisition au cours desquelles les déclarations de revenus ont été produites par les propriétaires précédents.

Groupe d'alimentation MTY inc.
Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 novembre 2024 et 2023

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

32. Information sectorielle

La direction surveille et évalue les résultats de la Société sur la base de secteurs géographiques, soit le Canada et les États Unis/International. La Société et son principal responsable de l'exploitation évaluent la performance de chaque secteur sur la base de ses résultats, lesquels correspondent à ses produits diminués des charges d'exploitation. Dans ces secteurs géographiques, le principal responsable de l'exploitation de la Société évalue également le rendement de sous-secteurs selon le type de produits offerts ou de services rendus. Ces sous-secteurs comprennent le franchisage, les établissements propriétaires, la transformation des aliments, la distribution et les ventes au détail ainsi que les produits et charges du fonds promotionnel. Cette information figure ci-après.

Le tableau ci-après présente un sommaire de la performance de chaque secteur géographique et opérationnel pour les exercices clos les 30 novembre 2024 et 2023.

30 novembre 2024

	CANADA						ÉTATS-UNIS/INTERNATIONAL						Total consolidé
	Franchisage	Établissements propriétaires	Transformation, distribution et détail	Fonds promotionnels	Inter-sociétés	Total Canada	Franchisage	Établissements propriétaires	Transformation, distribution et détail	Fonds promotionnels	Inter-sociétés	Total États-Unis/International	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits	147 504	45 307	146 660	43 592	(4 628)	378 435	245 371	455 518	2 712	78 050	(482)	781 169	1 159 604
Charges d'exploitation	79 003	46 368	131 691	43 592	(2 088)	298 566	112 455	409 660	858	78 050	(3 022)	598 001	896 567
Profit (perte) du secteur	68 501	(1 061)	14 969	—	(2 540)	79 869	132 916	45 858	1 854	—	2 540	183 168	263 037
Actifs totaux	1 348 784	22 748	80 286	8 839	—	1 460 657	713 072	393 953	2 096	16 581	—	1 125 702	2 586 359
Passifs totaux	1 058 497	19 732	10 729	8 839	—	1 097 797	348 281	320 237	13	16 581	—	685 112	1 782 909

30 novembre 2023

	CANADA						ÉTATS-UNIS/INTERNATIONAL						Total consolidé
	Franchisage	Établissements propriétaires	Transformation, distribution et détail	Fonds promotionnels	Inter-sociétés	Total Canada	Franchisage	Établissements propriétaires	Transformation, distribution et détail	Fonds promotionnels	Inter-sociétés	Total États-Unis/International	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits	154 492	32 009	161 196	44 981	(4 770)	387 908	242 378	462 025	1 771	76 503	(1 251)	781 426	1 169 334
Charges d'exploitation	79 303	32 901	144 387	44 981	(2 034)	299 538	117 380	408 840	314	76 503	(3 987)	599 050	898 588
Profit (perte) du secteur	75 189	(892)	16 809	—	(2 736)	88 370	124 998	53 185	1 457	—	2 736	182 376	270 746
Actifs totaux	1 504 876	23 845	69 381	10 248	—	1 608 350	602 996	447 737	—	20 935	—	1 071 668	2 680 018
Passifs totaux	1 146 662	20 779	13 795	10 248	—	1 191 484	360 675	294 035	—	20 935	—	675 645	1 867 129

Groupe d'alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 novembre 2024 et 2023

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

33. Tableau des flux de trésorerie

Le tableau ci-après présente l'évolution des passifs et des actifs découlant des activités de financement au cours des exercices clos les 30 novembre 2024 et 2023 :

	Facilité de crédit renouvelable	Coûts de financement d'emprunts	Contrats ne portant pas intérêt et retenues	Obligation de vente d'une participation ne donnant pas le contrôle dans 9974644 Canada inc.	Contreparties éventuelles sur acquisition de Küto Comptoir à Tartares et 11554891 Canada inc.	Obligation de rachat de la participation du partenaire dans 11554891 Canada inc.	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 novembre 2023	757 759	(1 837)	1 375	2 288	600	7 179	767 364
Variations découlant d'activités de financement:							
Émission de dette à long terme	22 785	—	—	—	—	—	22 785
Remboursement de la dette à long terme	(94 935)	—	(1 067)	—	(250)	(6 054)	(102 306)
Frais de financement capitalisés	—	(1 052)	—	—	—	—	(1 052)
Variations découlant de transactions hors trésorerie:							
Amortissement de coûts de transaction directement attribuables à un contrat de financement	—	1 222	—	—	—	—	1 222
Accumulation d'intérêt sur des retenues ne portant pas intérêt	—	—	2	—	—	—	2
Réévaluation de passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net (note 24)	—	—	(25)	(146)	25	—	(146)
Reclassement en retenue	—	—	1 398	—	(375)	(1 125)	(102)
Gain sur extinction de dette	—	—	(131)	—	—	—	(131)
Change	13 272	—	—	—	—	—	13 272
Fluctuation de la position en dérivés	5 697	—	—	—	—	—	5 697
Solde au 30 novembre 2024	704 578	(1 667)	1 552	2 142	—	—	706 605

Groupe d'alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 novembre 2024 et 2023

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

33. Tableau des flux de trésorerie (suite)

	Facilité de crédit renouvelable	Coûts de financement d'emprunts	Contrats ne portant pas intérêt et retenues	Obligation de vente d'une participation ne donnant pas le contrôle dans 9974644 Canada inc.	Contreparties éventuelles sur acquisition de Küto Comptoir à Tartares et 11554891 Canada inc.	Obligation de rachat de la participation du partenaire dans 11554891 Canada inc.	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 novembre 2022	550 055	(2 584)	142	1 853	3 626	7 867	560 959
Variations découlant d'activités de financement :							
Émission de dette à long terme	318 884	—	—	—	—	—	318 884
Remboursement de la dette à long terme	(109 511)	—	(2)	—	(875)	—	(110 388)
Paiement de frais de financement	—	(157)	—	—	—	—	(157)
Variations découlant de transactions hors trésorerie :							
Amortissement de coûts de transaction directement attribuables à un contrat de financement	—	904	—	—	—	—	904
Accumulation d'intérêt sur des retenues ne portant pas intérêt	—	—	47	—	—	—	47
Réévaluation de passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net (note 24)	—	—	—	435	(2 151)	(688)	(2 404)
Change	957	—	(2)	—	—	—	955
Passif dérivé au titre de swaps de devises et de taux d'intérêt	(2 626)	—	—	—	—	—	(2 626)
Variations découlant d'activités d'investissement :							
Émission de retenues (note 7)	—	—	1 190	—	—	—	1 190
Solde au 30 novembre 2023	757 759	(1 837)	1 375	2 288	600	7 179	767 364

Groupe d'alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 novembre 2024 et 2023

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

33. Tableau des flux de trésorerie (suite)

Les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement sont les suivantes :

	2024	2023
	\$	\$
Débiteurs	3 411	(3 393)
Stocks	825	(1 544)
Prêts à recevoir et autres créances	1 842	(1 789)
Autres actifs	(1 243)	(772)
Charges payées d'avance et dépôts	119	1 238
Créditeurs et charges à payer	(15 335)	(18 623)
Provisions	(643)	3 146
Passifs au titre de cartes-cadeaux et programmes de fidélisation	5 414	12 560
Produits différés et dépôts	4 010	1 469
	(1 600)	(7 708)

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2024, des éléments hors trésorerie totalisant 2 242 \$ (2023 – 1 684 \$) sont inclus dans le produit des cessions d'immobilisations corporelles. Ces éléments se rapportent principalement à des engagements pris dans le cadre de la cession d'un portefeuille d'établissements propriétaires du secteur États-Unis.

34. Événements postérieurs

Dividendes

Le 22 janvier 2025, la Société a annoncé une augmentation de son dividende trimestriel, qui passera de 0,28 \$ à 0,33 \$ par action ordinaire. Le dividende de 0,33 \$ par action ordinaire sera versé le 14 février 2025.

Attribution d'options sur actions

Le 16 janvier 2025, la Société a attribué 40 000 options sur actions au prix d'exercice de 45,20 \$ par action. Les droits liés à ces options seront acquis et pourront être exercés respectivement à raison de 1/3 du nombre d'options attribuées le 1^{er} août 2025, le 1^{er} août 2026 et le 1^{er} août 2027. Les options expireront le 28 février 2028.